



2024-2030

Plan Climat Air Energie Territorial

FICHES ACTIONS

Communauté d'Agglomération de
la Riviera Française

2024-2030

Stratégie	Axe 1	Préserver la population de la Riviera française face aux risques sanitaires et naturels.					Orientation N° 1	Améliorer la qualité de l'air par la réduction des émissions de gaz dues en partie aux transports						
N° / Titre de la fiche-actions	1-1-A	Limitier les déplacements subis.												
Services porteurs	DGA pour l'opération n°1, Département Transport et Mobilité pour l'opération n°2													
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie			✓ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		✓ Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique			Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées	
Cadre et contexte	En 2018, le territoire de la CARF consommait 51,7 % de produits pétroliers, principalement dans le secteur des transports routiers. En effet, ce dernier est le numéro 1 de la consommation de produits pétroliers avec 89,4% de celle-ci.													
	Conditionnée par l'étalement urbain, des lieux de vie, de travail et de loisirs, la voiture est perçue comme une nécessité par un grand nombre de personnes, même si l'offre en transports collectifs est bien développée (la CARF est Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire).													
	Les émissions de gaz à effets de serre (GES) du territoire proviennent pour 67 % du transport routier.													
	La qualité de l'air est affectée par les transports routiers (dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, particules fines). Ces polluants ont un impact sur la santé des habitants exposés (irritations des fonctions respiratoires, substances cancérigènes, mortalité pour causes respiratoires et ou cardiovasculaires).													
	L'objectif est donc de limiter les déplacements subis en participant à la réduction des trajets domicile-travail notamment. La création d'espaces de coworking, en réhabilitant le bâti et sans impermabiliser de surfaces nouvelles, ainsi que la mise en place de Plans de Déplacement Entreprise/Administration (PDE/PDA) pourraient permettre d'y répondre.													
Contenu	Opération N°1	1. Créer des espaces de coworking sur le territoire : inventaire des initiatives existantes, repérage de locaux disponibles, expérimentation et communication sur l'outil.												
	Opération N°2	2. Encourager et soutenir la réalisation de Plan De Mobilité Employeurs (PDME), publics ou privés.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Coworking	CARF	En cours	CARF	CARF	CARF, CCI, CMA, Communes	Pilote						
	N°2	PDME	CARF	En cours	CARF	BL Evolution	CARF	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Investissement	CARF	100 k€ (prévisionnel)	A définir			A définir						
	N°2	Fonctionnement	CARF	120k€	22.000€ - 20%			Financement Interreg ALCOTRA Maritimo Sviare						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Usagers	Nombre	CARF	2025	A définir		2027	100%					
	N°2	Mètres carrés réhabilités	Nombre	CARF	2025	A définir		2027	A définir					
	N°3	Salariés associés à un PDME	Nombre	CARF	2025	180 pour CARF, CGI et Veolia, 3 autres en cours		2027	A collecter					
	N°4	Part modale voiture tous les jours/plusieurs fois par semaine chez les Employeurs ayant bénéficié d'un PDME	% / employeur	CARF	2025	CARF 32%, CGI 73%, Veolia 73%, 3 autres en cours		2027	A collecter					

Stratégie	Axe 1	Préserver la population de la Riviera française face aux risques sanitaires et naturels.					Orientation N° 1	Améliorer la qualité de l'air par la réduction des émissions de gaz dues en partie aux transports						
N° / Titre de la fiche-actions	1-1-B	Favoriser l'utilisation des transports en commun.												
Service porteur	Département Transport et Mobilité													
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		✓ Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		Adaptation au changement climatique			Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées		
Cadre et contexte	La CARF exerce la compétence exclusive et obligatoire Mobilité. Elle propose des services de transports collectifs qui sortent déjà de son territoire. Elle est entourée d'autres autorités organisatrices, dont la Région Provence Alpes Côte d'Azur, qui propose des services sur, depuis et vers son territoire. La place de la voiture particulière dans les mobilités du territoire doit être limitée. Dans ce contexte, le covoiturage (limiter le nombre de véhicules en partageant la voiture et en augmentant le nombre moyen de passagers) doit être encouragé, notamment par l'identification, voire l'aménagement de lieux de stationnement tout en veillant à ne pas artificialiser de nouvelles surfaces ou, à défaut, d'utiliser un revêtement perméable. Si des liaisons existent entre la CARF et la Principauté de Monaco, et, marginalement, entre la CARF et l'Italie, une ligne entre la France, l'Italie et Monaco pourrait être étudiée. Des abonnements combinés entre modes de transport doivent être mis en place en plus grand nombre. Un Plan de Déplacement commun à la CCPP et à la CARF pourrait être proposé. Les fréquences et capacités de l'offre régionale doivent être améliorées.													
Contenu	Opération N°1	1. Encourager le covoiturage par la création d'aires et prévoir l'identification des lieux de stationnement.												
	Opération N°2	2. Mettre en place une ligne de bus transfrontalière sur le littoral entre l'Italie, Menton et Monaco.												
	Opération N°3	3. Favoriser la création de parkings-relais.												
	Opération N°4	4. Promouvoir et développer la gamme des abonnements et tickets de transports combinés (train, bus, vélo, parking-relais).												
	Opération N°5	5. Proposer la mise en place d'un plan de déplacement commun avec la Communauté de Communes du Pays des Paillons.												
	Opération N°6	6. Solliciter la Région SUD PACA et la SNCF pour augmenter les fréquences et les capacités des trains et bus entre 5h30 et 23h30.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Encourager le covoiturage	CARF, Communes	A projeter	CARF	Vinci, délégataire TP	Vinci/Etat, communes	Pilote						
	N°2	Mettre en place une ligne de bus transfrontalière	Principauté de Monaco, CARF, Italie	Financement européen acquis (VIEMOB). Etude à lancer	CARF	Exploitant à définir après consultation	Province d'Imperia ?	Pilote						
	N°3	Créer des parking-relais	CARF, Communes	A projeter. 1 projet en cours à Menton (Intermarché du Careï)	CARF	Communes, exploitants de parkings, CARF ?	Vinci/Etat, Communes, acteurs privés	Copilote						
	N°4	Promouvoir et développer la gamme des abonnements et les tickets	CARF	A poursuivre (titres étudiants, sociaux...)	Région	Industriels, exploitants de réseaux de tp	Région	Partenaire						
	N°5	Mettre en place un plan de déplacement	CARF, CCPP	A étudier	CARF-CCPP	Bureau d'étude	CCPP, Région	Copilote						

	N°6	Augmenter les fréquences et capacités des trains et des bus régionaux	CARF	Augmentation d'offre TER de 75% au 151225 et trains jusque 2h du matin du samedi au dimanche. A poursuivre	Région	Opérateurs ferroviaires et transporteurs interurbains	Région	Partenaire						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Participation aux frais	CARF, Communes	20 k€	20 k€ (100%)			0						
	N°2	Etude et financement du déficit	Principauté, CARF, Italie	500 k€ / an	75k€ / 15% en phase d'expérimentation grace au cofinancement européen			85% Europe en phase d'expérimentation. 20% recettes 20% Monaco et 20% Italie ensuite.						
	N°3	Etude et travaux	CARF, communes	100 k€	0 pour le projet Intermarché Carei ?			0						
	N°4	Etudes et adaptations hard/soft	CARF	Déjà financé par la Région pour la partie TC. A prévoir	0			0						
	N°5	Etudes et suivi	CARF, CCPP	300 k€	150 k€ (50%)			150 k€ (50% CCPP)						
	N°6	Coordination des horaires	CARF	0	0			100% Région						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Nombre de places de covoiturage	Place	CARF	2024	0		2027	8					
	N°2	Fréquentation	Usager/an	Principauté, CARF, Italie	2024	0		2027	10000					
	N°3	Nombre de places de P+R	Place	CARF	2024	0		2027	150					
	N°4	Nombre de voyages multimodaux/an	Voyage	CARF	2022	11000		2027	30000					
	N°5	Indicateurs du Contrat Opérationnel de Mobilité	%	Etudes	2024	Part modale suite à l'Etude Globale en cours		2027	A définir					
	N°6	Fréquentation	Voyage	Opérateurs	2024	Données Région		2027	A définir					

Stratégie	Axe 1	Préserver la population de la Riviera française face aux risques sanitaires et naturels.			Orientation N° 1	Améliorer la qualité de l'air par la réduction des émissions de gaz dues en partie aux transports	
N° / Titre de la fiche-actions	1-1-C	Encourager les transports doux.					
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R/adaptation réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées	
Cadre et contexte	La CARF exerce la compétence obligatoire Mobilité mais ne dispose pas de voirie communautaire (donc elle n'est propriétaire d'aucune route ou rue), elle ne peut donc pas aménager elle-même de pistes cyclables sur les voiries municipales ou départementales. Elle a toutefois déjà défini une politique vélo complète qui reste majoritairement à déployer : une formation des jeunes à l'utilisation du vélo, un service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique (VAE), un service de location courte durée de VAE (dans la Roya et la Bevera et sur le littoral), une aide à l'achat de VAE, la mise à disposition de VAE pour ses agents. La création de nouvelles voiries cyclables sera faite en priorité sur des voiries existantes , à défaut, des revêtements perméables seront utilisés.						
Contenu	Opération N°1	1. Créer des pistes cyclables sécurisées en lien avec les vallées, l'Italie et Monaco.					
	Opération N°2	2. Créer des itinéraires cyclables à proximité des gares de train et de bus pour l'intermodalité.					
	Opération N°3	3. Aider à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE).					
	Opération N°4	4. Mettre 30 VAE en libre-service sur le territoire de la CARF.					
	Opération N°5	5. Tester la location longue durée de VAE.					
	Opération N°6	6. Mettre à disposition des agents de la CARF des VAE pour des déplacements courts.					

Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Créer des pistes cyclables littorale et en fond de vallées.	CARF	En cours sur certains secteurs (EUROVELO8 : Menton, RCM)	CD06	BTP	CD06, Communes	Partenaire						
	N°2	Créer des pistes cyclables proches des gares de train et de bus.	CARF	En cours sur certains secteurs (EUROVELO8 : Menton, RCM)	CD06	BTP	CD06, Communes	Partenaire						
	N°3	Aider à l'acquisition de VAE.	CARF	En place	CARF	CARF	Etat	Pilote						
	N°4	Mettre des VAE en libre-service.	CARF	AMI et Marché prêts à être lancés.	CARF	A sélectionner	Europe	Pilote						
	N°5	Tester la location longue durée de VAE.	CARF	Marchés prêts à être lancés.	CARF	A sélectionner	Néant	Pilote						
	N°6	Mettre des VAE à disposition pour les agents de la CARF.	CARF	En place	CARF	CARF	Néant	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Travaux	CD06	A estimer	0			0						
	N°2	Travaux	CD06	A estimer	0			0						
	N°3	Aide financière	CARF	80	80			0						
	N°4	Achat	CARF	90	0			90						
	N°5	Achat	CARF	450	450			0						
	N°6	Achat	CARF	30	30			0						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Km réalisés	Km	CD 06	2024	2		2027	A définir					
	N°2	Km réalisés	Km	CD 06	2024	0		2027	A définir					
	N°3	Nombre d'aide	Nombre d'aide	CARF	2023	200/an		2027	200/an					
	N°4	Utilisation	Nombre de déplacements	CARF	2024	100000		2027	440000 par an					
	N°5	nombre d'utilisateur * nombre achetant ensuite un VAE	Utilisateur et acheteur ultérieur	CARF	2024	50 et 40		2027	300 et 260 / an					
	N°6	Nombre de VAE distribués	VAE	CARF	2024	10		2027	10/an					

Stratégie	Axe 1	Préserver la population de la Riviera française face aux risques sanitaires et naturels.				Orientation N° 1	Améliorer la qualité de l'air par la réduction des émissions de gaz dues en partie aux transports							
N° / Titre de la fiche-actions	1-1-D	Favoriser l'utilisation des véhicules peu polluants.												
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		✓ Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	L'air environnant peut contenir des polluants dommageables pour la santé. Leur origine peut être naturelle ou humaine. Au cours d'une journée, un adulte inhale 15 000 litres d'air en moyenne. Cet air est composé à près de 99% d'oxygène et d'azote, mais il contient également des polluants qui peuvent avoir une incidence directe sur les écosystèmes, le bâtiment, le climat, notre santé, l'eau, la faune et la flore. Sur la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, la baisse globale constatée pour les oxydes d'azote est principalement due au secteur du transport routier. En effet, le secteur du transport routier est à la fois le principal responsable des émissions de NOx (il représente 93% des émissions en 2007 et 86% en 2018), et à la fois le secteur qui a réduit le plus ses émissions : diminution de 56% entre 2007 et 2018. Cette diminution peut se justifier par une évolution des normes de motorisation (Euro 4 en 2005, Euro 5 en 2010, Euro 6 en 2014). Mais des efforts restent encore à faire. Les EPCI de plus de 100 000 habitants et ceux dont le territoire est couvert en tout ou partie par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), c'est le cas de la CARF, sont tenus d'intégrer un Plan d'Actions Qualité de l'Air (PAQA) dans leur PCAET. Le PAQA doit notamment comprendre une étude d'opportunité de création d'une ZFE-m (Zone de Faibles Emissions-mobilité), comprenant également les mesures visant à renforcer les restrictions de circulation afin de favoriser les véhicules à très faibles émissions. En complément, la CARF exerce les compétences obligatoires "Mobilité" et "Ramassage des Ordures Ménagères" sur son territoire facilitant ainsi son champ d'action pour le renforcement des exigences et critères de sélection dans les prochaines Délégation de service public "Transport" et Marchés publics pour le "Ramassage des ordures ménagères" ou encore l'installation de bornes supplémentaires pour la recharge de véhicules électriques. L'implantation des nouvelles bornes sera faite en priorité sur des voiries existantes , à défaut, des revêtements perméables seront utilisés.													
	Contenu	Opération N°1	1. Réaliser une étude d'opportunité de création d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m).											
		Opération N°2	2. Renforcer les exigences et critères de sélection dans l'objectif de diminuer les émissions des véhicules dans la prochaine délégation de service public "Transport".											
		Opération N°3	3. Poursuivre les exigences et critères de sélection dans l'objectif de diminuer les émissions des véhicules dans les prochains marchés publics liés à la compétence Déchets.											
Opération N°4		4. Assurer le suivi de la consommation des véhicules de la CARF et organiser des cours d'écoconduite pour les agents.												
Opération N°5		5. Installer, en fonction des besoins, des bornes supplémentaires pour la recharge de véhicules électriques (IRVE).												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Réaliser une étude d'opportunités ZFE-m.	CARF	A définir	CARF	Bureau d'études	ATMOSUD, Région SUD PACA, DDTM, ADEME.	Pilote						
	N°2	Renforcer les exigences et critères de sélection pour la DPS Transport.	CARF	A définir en 2024 avant la consultation	CARF	Futur titulaire de la DSP	Non défini	Pilote						
	N°3	Renforcer les exigences et critères de sélection pour les marchés publics Ramassage des OM.	CARF	Déjà en cours	CARF	Titulaires marchés publics concernés	Non défini	Pilote						
	N°4	Suivi des consommations	CARF	A programmer	CARF	CARF		Pilote						
	N°5	Nouvelles IRVE.	CARF	Déjà en cours	CARF	SMEG-ENEDIS	Communes	Pilote						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Investissement	CARF	10 k€ (Estimatif)	5 k€ - 50 % (Estimatif)		5 k€ - 50 % : Fond vert et autres dotations de l'Etat (Estimatif)	
	N°2	Fonctionnement sous forme de contribution financière dans une DSP	CARF	5000 k€	5 000 k€ - 100 %		0	
	N°3	Non concerné	-	-	-		-	
	N°4	Achat logiciel de suivi	CARF	A définir				
	N°5	Achat et pose / maintenance-supervision	CARF	50 k€	40 k€ - 80 %		10 k€ - 20 %	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Etude	Nombre de jours	CARF	2025	1	2026	100%
	N°2	Pourcentage de la flotte non-diesel	Autobus ou autocar	CARF	2024	1	2027	11 véhicules
	N°3	Pourcentage de la flotte non-diesel	Nombre de véhicules	CARF	2019 (démarrage du marché en cours)	A récolter	2030	A récolter
	N°4	Consommation	Litres/carburant	CARF	2025	A récolter	2030	Moins 50% de carburant fosile
	N°5	Nombre de bornes	Points de charges	CARF	2024	74	2027	100 points de charge

Stratégie	Axe 1	Préserver la population de la Riviera française face aux risques sanitaires et naturels.					Orientation N° 1	Améliorer la qualité de l'air par la réduction des émissions de gaz dues en partie aux transports						
N° / Titre de la fiche-actions	1-1-E	Contrôler la qualité de l'air.												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		✓ Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	L'air environnant peut contenir des polluants dommageables pour la santé. Leur origine peut être naturelle ou humaine. Au cours d'une journée, un adulte inhale 15 000 litres d'air en moyenne. Cet air est composé à près de 99% d'oxygène et d'azote, mais il contient également des polluants qui peuvent avoir une incidence directe sur les écosystèmes, le bâtiment, le climat, notre santé, l'eau, la faune et la flore. Sur la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, la baisse globale constatée pour les oxydes d'azote est principalement due au secteur du transport routier. En effet, le secteur du transport routier est à la fois le principal responsable des émissions de NOx (il représente 93% des émissions en 2007 et 86% en 2018), et à la fois le secteur qui a réduit le plus ses émissions : diminution de 56% entre 2007 et 2018. Cette diminution peut se justifier par une évolution des normes de motorisation (Euro 4 en 2005, Euro 5 en 2010, Euro 6 en 2014). Mais des efforts restent encore à faire. Les EPCI de plus de 100 000 habitants et ceux dont le territoire est couvert en tout ou partie par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), c'est le cas de la CARF, sont tenus d'intégrer un Plan d'Actions Qualité de l'Air (PAQA) dans leur PCAET. Le PAQA doit notamment comprendre "les solutions à mettre en œuvre en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution de l'exposition chronique des établissements recevant les publics les plus sensibles à la pollution atmosphérique ». La listes de ces établissements n'est pas définie dans le texte mais peut s'inspirer de celle issue de l'article R.221-30 du CE concernant la surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur pour 7 types d'ERP. Une convention de partenariat ayant été signée avec ATMOSUD, des actions seront menées avec cette dernière pour accompagner la CARF dans les campagnes de mesure des polluants atmosphériques notamment (comptage routier, trafic, renouvellement des flottes de véhicules, km parcourus...).													
	Contenu	Opération N°1	1. Mener des campagnes de mesure et de surveillance de la qualité de l'air en installant des appareils de mesure.											
		Opération N°2	2. Mettre en œuvre des solutions d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution de l'exposition chronique des établissements recevant les publics (ERP) les plus sensibles à la pollution atmosphérique.											
	Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier				
								2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030	
N°1		Mesurer et surveiller la qualité de l'air.	CARF	A programmer	CARF	ATMOSUD	Communes	Chef de file						
	N°2	Mettre en œuvre des solutions d'amélioration et de diminution dans les ERP.	CARF	A programmer	CARF	A définir	Communes, ATMOSUD	Chef de file						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Investissement Installation d'appreils de mesure	CARF	20 k€ (prévisionnel)	16 k€ - 80 %			4 k€ - 20 % (ATMOSUD)						
	N°2	Fonctionnement : diagnostic et mise œuvre d'améliorations	CARF	A définir	A définir			A définir (ATMOSUD)						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Types Polluants mesurés	A définir	ATMOSUD	2024/2025	A récolter		2027	A récolter					
	N°2	ERP recensés	Nombre	CARF	2024/2025	A récolter		2027	A récolter					

Stratégie	Axe 1	Préserver la population face aux risques sanitaires et naturels.					Orientation N° 2	Garantir la ressource en eau et optimiser son usage.						
N° / Titre de la fiche-actions	1-2-A	Réduire la consommation d'eau.												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	La CARF possède 32 sources, forages et prise d'eau disséminées sur l'ensemble de son territoire.													
	Les conséquences de la tempête Alex de fin 2020 et les sécheresses successives de 2022 et 2023, liées au changement climatique, ont démontrées la fragilité de la ressource en eau qu'il faut préserver.													
	Pour cela, deux leviers sont à mettre en oeuvre : une tarification incitative à la réduction de consommation et la pose de compteur dans l'arrière pays.													
Contenu	Opération N°1	1. Mettre en place une tarification incitative.												
	Opération N°2	2. Installer des compteurs dans la Roya.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
	N°1	Mettre en place une tarification	CARF	Etude à lancer	CARF	CARF, bureau d'étude, délégataire	-	Pilote	2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°2	Installer des compteurs	CARF arrière-pays	Marché à lancer	CARF	CARF, entreprises privées	CD06, Etat (subventions non attribuées)	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	-	CARF	0 k€	-			-						
	N°2	Investissement	CARF	10 000 k€	6 078,4 k€ - 68%			2 921,6 k€ - 32% (demandées non attribuées)						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Signature diu contrat de délégataion de service public de l'eau	1	Délégataire/CARF	2025	1		2027	100%					
	N°2	Compteurs installés	nombre	Entreprise privée	2024	A récolter		2027	A récolter.					

Stratégie	Axe 1	Préserver la population face aux risques sanitaires et naturels.				Orientation N° 2	Garantir la ressource en eau et optimiser son usage.							
N° / Titre de la fiche-actions		1-2-B	Economiser de l'eau.											
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	La CARF possède 32 sources, forages et prise d'eau disséminées sur l'ensemble de son territoire.													
	Les conséquences de la tempête Alex de fin 2020 et les sécheresses successives de 2022 et 2023, liées au changement climatique, ont démontrées la fragilité de la ressource en eau qu'il faut préserver et économiser.													
	Pour cela, plusieurs solutions peuvent être mise en oeuvre : la recherche des fuites sur le réseau d'eau potable, la réutilisation des eaux usées des stations d'épuration, la récupéraion des eaux de pluies pour l'arrosage des espaces verts dans des citernes ou barmes et la communication.													
Contenu	Opération N°1	1. Réaliser des travaux afin de limiter les fuites d'eau potable dans les réseaux.												
	Opération N°2	2. Réutiliser les eaux usées traitées des stations d'épuration (nettoyage des voiries, arrosage des espaces verts).												
	Opération N°3	3. Favoriser les dispositifs de stockage d'eau (citerne, bassin, impluvium) dans le respect de la réglementation en cours (arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments; arrêté du 17 décembre 2008 relatif au contrôle des ouvrages de récupération des eaux de pluie).												
	Opération N°4	4. Restaurer les petits ouvrages hydrauliques ruraux (barmes et canaux) et les protéger dans les PLU.												
	Opération N°5	5. Produire un guide des bonnes pratiques sur l'eau.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Réaliser des travaux pour limiter les fuites d'eau.	CARF	En cours	CARF/ORFEO	Agents de la régie, agents du délégataires	-	Pilote et Partenaire						
	N°2	Réutiliser les eaux usées	CARF	En cours	CARF	CARF, ORFEO	Département, Agnece de l'Eau	Pilote et Partenaire						
	N°3	Stocker l'eau	CARF	Etude à faire	CARF	CARF, entreprise privée	A définir	Pilote et Partenaire						
	N°4	Restaurer les petits ouvrages hydrauliques	CARF	Etude à faire	Commune	Commune	A définir	Partenaire						
N°5	Produire un guide	CARF	A programmer	CARF	CARF, ORFEO, entreprise privée	A définir	Pilote							

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Fonctionnement	CARF/ORFEO	1 732,5 k€	1 732,5 k€ - 100 %		Non déterminable	
	N°2	Investissement	CARF	Non déterminé	A déterminer		A déterminer	
	N°3	Investissement	CARF	Non déterminé	A déterminer		A déterminer	
	N°4	Investissement	Commune	Non déterminé	A déterminer		A déterminer	
	N°5	Investissement	CARF	2,5 k€	A déterminer		A déterminer	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Consommation financière	€	CARF	2024	A récolter	2029	A récolter
	N°2	Réalisation des équipements	2 STEP	CARF	2024	A récolter	2026	A récolter
	N°3	Cuve	Nombre	CARF	2025	A récolter	2028	A récolter
	N°4	Restaurations	Nombre	Commune	2025	A récolter	2029	A récolter
	N°5	Production rendus (flyer, guide ...)	Nombre	Entreprise privée	2025	A récolter	2027	A récolter
	N°5	Distribution des guides	Nombre	Entreprise privée	2024	A récolter	2026	A récolter

Stratégie	Axe 1	Préserver la population face aux risques sanitaires et naturels.				Orientation N° 2	Garantir la ressource en eau et optimiser son usage.							
N° / Titre de la fiche-actions	1-2-C	Rechercher de nouvelles ressources en eau.												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	La CARF possède 32 sources, forages et prise d'eau disséminées sur l'ensemble de son territoire.													
	Les conséquences de la tempête Alex de fin 2020 et les sécheresses successives de 2022 et 2023, liées au changement climatique, ont démontrées la fragilité de la ressource en eau qu'il faut préserver et économiser.													
	Pour cela, la CARF a notamment engagée des études visant à rechercher de nouvelles ressources (nouvelles sources, amélioration du fonctionnement des puits de la Roya en Italie, désalination eau de mer).													
Contenu	Opération N°1	1. Rechercher de nouvelles sources souterraines et étudier le captage des sources existantes, notamment dans la vallée de la Roya, pour l'alimentation en eau potable du territoire et du littoral en particulier.												
	Opération N°2	2. Poursuivre les négociations (2044) du champ captant de la Roya : la Porra.												
	Opération N°3	3. Etudier les dispositifs pilotes de réutilisation des eaux usées												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
	N°1	Rechercher de nouvelles sources	CARF	En cours	CARF/SMIAGE	SMIAGE, bureaux d'études, entreprises de forages	Agence de l'eau CD06	Pilote	2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°2	Champ captant de la Roya	CARF	En cours	CARF	CARF	-	Pilote						
	N°3	Réutilisation eaux usées	CARF	Etudes à lancer	CARF	Bureau d'études	A définir	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Investissement	CARF/SMIAGE	720 k€	284,9 k€ - 40 %			435,1 k€ - 60 %						
	N°2	-	CARF	-	-			-						
	N°3	Investissement	CARF	Non défini	A déterminer			A déterminer						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Réalisation de forage de reconnaissance	Nombre	Travaux de forage	2024	A déterminer		2026	A déterminer					
	N°2	Convention	Nombre	CARF	2024	1		2040	A déterminer					
	N°3	Rapport d'étude	Nombre	Bureau d'études	2025	1		2025	A déterminer					

Stratégie	Axe 1	Préserver la population de la Riviera française face aux risques sanitaires et naturels.				Orientation N° 3	Protéger la population et les infrastructures contre les risques naturels							
N° / Titre de la fiche-actions	1-3-A	Agir pour la santé des habitants de la Riviera française.												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		✓ Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)	✓ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées				
Cadre et contexte	Le cadre général du dérèglement climatique est une réalité à laquelle le territoire de la CARF n'échappe pas. En outre, la spécificité de son territoire marquée par son appartenance directe au pourtour méditerranéen mais également au massif des Alpes, le rend particulièrement vulnérable à ces changements. Plusieurs rapports permettent d'en apprécier la teneur tels que ceux édités par le réseau scientifique Mediterranean Experts on Climate an environmental Change (MedECC) et le Groupe Régional d'Experts sur le Climat en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (GREC-SUD). Parmi les changements induits par ce dérèglement, on peut noter que la tendance d'augmentation de la température est de 0,03 °C par an, une tendance supérieure aux tendances mondiales. Sans nouvelle action pour limiter cette tendance, les projections prévoient une augmentation de 2,2°C par rapport à la période préindustrielle d'ici 2040 avec un impact plus marqué lors des périodes estivales renforçant ainsi la fréquence, la durée et l'intensité des épisodes de chaleur excessive. Ces nouvelles conditions climatiques seront également propices à la prolifération des moustiques et notamment ceux responsables de la diffusion de nouvelles maladies telles que la Dengue et le Chikungunya. Dans ce contexte, il est nécessaire de : 1. Informer la population sur les conduites à tenir lors des épisodes de canicule et de pollution de l'air atmosphérique (une convention de partenariat ayant été signée avec ATMOSUD, des actions type communication, formation/sensibilisation, études seront menées sur la CAR). 2. Lutter contre l'apparition de la Dengue et le Chikungunya en luttant contre la prolifération des moustiques par une sensibilisation appropriée des populations, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux stagnantes. Le Département des Alpes-Maritimes fournit un support de sensibilisation sur ce sujet qu'il convient de diffuser.													
Contenu	Opération N°1	1. Informer la population sur les conduites à tenir lors des épisodes de canicule et de pollution de l'air atmosphérique.												
	Opération N°2	2. Lutter contre l'apparition de la Dengue et le Chikungunya par une sensibilisation des populations (notamment par la chasse à l'eau stagnante).												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Informar sur les épisodes de canicule et de pollution de l'air (information qualité de l'air avec l'indicateur ICAIRh + sensibilisation dans les écoles.	CARF	A projeter	Communes ATMOSUD	CARF, communes, ATMOSUD	Conseil départemental 06, SDIS, ATMOSUD.	Partenaire						
	N°2	Lutter contre l'apparition de la Dengue et du Chikungunya.	CARF	A projeter	Département	CARF, communes	Conseil départemental 06, SDIS	Partenaire						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Communication	Communes	30 k€	6 k€ (20%)		24 k€ (80%)	
		Information qualité de l'air avec l'indicateur ICAIRh sur les panneaux gérés par l'EPCI pour diffuser l'indice local heure par heure et les alertes pollution. Affichage à moduler selon les besoin.	ATMOSUD	0	0		100 % (ATMOSUD) : Conventionnement	
		Sensibilisation à la Qualité de l'air dans les écoles (plusieurs possibilités: formation de formateurs, en formant les services de l'EPCI qui intervient ensuite dans les établissements, ou intervention par des Assoc partenaires déjà formées).	ATMOSUD	0	0		3 k€ - 100 % (ATMOSUD)	
	N°2	Suivi et surveillance	Département 06	120 k€	120 k€ (100%)		Département des Alpes-Maritimes.	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Campagnes de sensibilisation	Nombre	CARF, communes	2024	0	2025	1/commune
	N°1	Indicateur ICAIRh	A définir	ATMOSUD	2025	A récolter	2030	100%
	N°2	Stations de suivi	Nombre	Département	2024	0	2029	A déterminer

Stratégie	Axe 1	Préserver la population de la Riviera française face aux risques sanitaires et naturels.					Orientation N° 3	Protéger la population et les infrastructures contre les risques naturels.						
N° / Titre de la fiche-actions	1-3-C	Prévenir les inondations.												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique			Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées		
Cadre et contexte	Le cadre général du dérèglement climatique est une réalité à laquelle le territoire de la CARF n'échappe pas. En outre, la spécificité de son territoire marquée par son appartenance directe au pourtour méditerranéen mais également au massif des Alpes, le rend particulièrement vulnérable à ces changements. Plusieurs rapports permettent d'en apprécier la teneur tels que ceux édités par le réseau scientifique Mediterranean Experts on Climate an environmental Change (MedECC) et le Groupe Régional d'Experts sur le Climat en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (GREC-SUD). Parmi les changements induits par ce dérèglement, on peut noter que l'énergie fournie par le réchauffement marin favorisa l'intensité et la récurrence des épisodes pluvieux intenses qui sont notamment à l'origine d'inondations, parfois dévastatrices, comme cela a pu être le cas lors de la crue torrentielle de la Roya les 2 et 3 octobre 2020. Au-delà de ce type d'inondations, les phénomènes de ruissellement en milieux urbains seront également amenés à se multiplier et se renforcer. Par exemple, selon le rapport de l'ONEREC, une tendance statistique générale à la hausse est observée en termes de fréquence et d'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes en France. Ceci laisse donc présager davantage d'épisodes de l'ampleur de la tempête Alex dans les années à venir. Dans ce contexte, il est nécessaire de poursuivre : 1. les travaux de protection des berges dans la vallée de la Roya. 2. l'entretien des cours d'eau sur l'ensemble du territoire et plus spécifiquement la restauration et le maintien de la capacité hydraulique des cours d'eau couverts.													
Contenu	Opération N°1	1. Poursuivre les travaux de protection des berges dans la vallée de la Roya.												
	Opération N°2	2. Poursuivre l'entretien des cours d'eau et le curage des cours d'eau couverts dans le respect de la réglementation en cours.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Poursuivre les travaux de berges dans la Roya.	CARF - Roya	En cours	CARF	SMIAGE Maralpin	SMIAGE Maralpin	Pilote et Financier						
	N°2	Poursuivre l'entretien et le curage des cours d'eau.	CARF	En cours	CARF, communes	SMIAGE Maralpin, communes, propriétaires	SMIAGE Maralpin, communes, propriétaires	Pilote et financeur						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Travaux de protection	CARF	51 500 k€	10 300 k€ (20%)			41 200 k€ (80%) (plan de financement tempête Alex).						
	N°2	Entretien cours d'eau	CARF	7 000 k€	4 900 k€ (70%)			2 100 k€ (30%) (peu de subventions car c'est une obligation réglementaire. Financé uniquement par le Département 06 via le SMIAGE).						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Linéaire protégée	ml	CARF	2024	A déterminer		2027	A déterminer					
	N°2	Linéaire entretenu	m/an	CARF	2024	A déterminer		2029	Maintien du linéaire annuel de référence					

Stratégie	Axe 1	Préserver la population de la Riviera française face aux risques sanitaires et naturels.					Orientation N° 3	Protéger la population et les infrastructures contre les risques naturels.						
N° / Titre de la fiche-actions	1-3-B	Sécuriser l'approvisionnement électrique des foyers.												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique			Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées		
Cadre et contexte	Avec la répétition de phénomènes climatiques extrêmes, les risques naturels se sont accrus. La tempête Alex (octobre 2020) et ses conséquences désastreuses nous ont montré que la population et les infrastructures étaient exposés et qu'il fallait les protéger. Dans ces conditions, il est primordial de sécuriser l'approvisionnement électrique des foyers en enterrant les lignes basses et moyennes tensions.													
Contenu	Opération N°1	1. Mener une politique d'enterrement des lignes basses et moyennes tensions : état des lieux, repérage des sites prioritaires et réalisation des travaux.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
	N°1	Mener une politique d'enterrement des lignes électriques.	CARF	A programmer	CARF	SICTIAM	Communes, SEM 06, Département 06, SICTIAM	Pilote	2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Investissement	CARF	A définir	A définir			A définir						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Lignes enterrées	Km	SICTIAM	2025	A récolter		2030	A récolter					

Stratégie	Axe 1		Préserver la population de la Riviera française face aux risques sanitaires et naturels.				Orientation N° 3	Protéger la population et les infrastructures contre les risques naturels.						
N° / Titre de la fiche-actions	1-3-E		Savoir agir pour protéger la population.											
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	Les différents rapports scientifiques s'accordent à dire que le changement climatique entraînera de profonds changements sur les aléas naturels tant dans la récurrence et l'intensité que dans la répartition géographique avec l'émergence de nouveaux aléas sur certains territoires jusqu'à présent préservés. Notamment, la hausse des températures et la diminution des précipitations moyennes annuelles font craindre à une diminution importante de l'aléa « avalanche » sur le territoire voire une disparition à long terme. Toutefois, il semble nécessaire de modérer ces projections, notamment à court et moyen termes puisque même si la réduction de l'activité des phénomènes avalancheux a été drastique à basse altitude depuis 1980, elle semble avoir connu un accroissement depuis les années 1970 à plus haute altitude. En revanche, les chutes de blocs et les mouvements de terrain seront sans doute amenés à se renforcer au regard des évolutions climatiques envisagées, notamment en ce qui concerne les épisodes pluvieux intenses qui constituent l'un des facteurs prépondérants au déclenchement des aléas gravitaires. Ces épisodes pluvieux intenses, attisés par l'énergie fournie par le réchauffement marin favorisant leur intensité et leur récurrence, sont également à l'origine d'inondations, parfois dévastatrices comme cela a pu être le cas lors de la crue torrentielle de la Roya les 2 et 3 octobre 2020. Au-delà de ce type d'inondations, les phénomènes de ruissellement en milieux urbains seront également amenés à se multiplier et se renforcer. Enfin, il convient de noter que des conséquences notables du changement climatique sont et continueront à être observés sur les feux de forêts. Même si l'on dénombre par une augmentation du nombre d'incendie en raison de l'origine humaine de 90% des incendies, il demeure que les conditions favorables à leur survenue sont en nette progression. Dans les Alpes françaises, l'indice forêt météo (IFM) qui estime le niveau d'humidité de la végétation et d'intensité potentielle du feu a connu une importante augmentation. Au cours des 60 dernières années, la saison propice aux feux de forêt s'est allongée de trois semaines. L'ensemble de ces évolutions est plus marqué dans les Alpes du Sud à basse altitude (< 800 mètres). La forêt méditerranéenne est donc clairement la plus exposée au risque d'incendie croissant. Dans ce contexte, il convient de poursuivre les démarches engagées concernant l'élaboration : 1. d'une stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne (STePRiM) 2. du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) Plus spécifiquement, il sera également nécessaire de finaliser l'étude portant sur le confortement du vieux village de Breil-sur-Roya afin de s'en inspirer pour établir une fiche type relative au risque de dissolution du gypse présent dans d'autres communes du territoire de la CARF.													
Contenu	Opération N°1	1. Elaborer une Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRiM) puis mobiliser les acteurs ayant un lien avec la sauvegarde des populations.												
	Opération N°2	2. Elaborer un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS).												
	Opération N°3	3. Finaliser l'étude portant sur le confortement du vieux village de Breil-sur-Roya et s'en inspirer pour établir une fiche type de risques.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Mettre en œuvre le programme d'actions inscrit dans la STePRiM.	CARF	En cours	SMIAGE Maralpin	CARF, SMIAGE Maralpin, communes, SIVOM Villefranche	Etat, Département 06, Région SUD PACA, Agence de l'eau	Co-animateur, maître d'ouvrage						
	N°2	Elaborer le PICS.	CARF	En cours	CARF	CARF	Communes	Pilote						
	N°3	Finaliser les rapports d'études par bâtiments.	Breil-sur-Roya	En cours	CARF	Commune de Breil-sur-Roya	Bureaux d'études, Services de l'Etat, CEREMA, Architecte des Bâtiments de France	Maître d'ouvrage						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Etudes et travaux	SMIAGE Maralpin	33 521,5 k€	5 518,9 k€		28 002,6 k€	
	N°2	Temps Agent	CARF	15 k€	15 k€ (100%)		0€ (0%)	
	N°3	Etude	CARF	2 000 k€	0€ (0%)		2 000 k€ (100%)	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Nombre d'actions finalisées	nombre	SMIAGE Maralpin	2024	0	2029	50,00
	N°2	Rapport rédigé et approuvé		CARF	2024	0	2025	1,00
	N°3	Rapports finalisés	nombre	CARF	2024	6	2025	10,00

Stratégie	Axe 2	Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française.				Orientation N° 4	Réduire la consommation d'énergie des bâtiments.							
N° / Titre de la fiche-actions	2-4-A	Agir pour rénover les logements.												
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		Adaptation au changement climatique			Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées		
Cadre et contexte	Sur la CARF, le résidentiel est le deuxième secteur, après les transports,le plus consommateur d'énergie sur le territoire (pour l'électricité notamment), représentant 30,9% de la consommation énergétique finale, soit 37,14 ktep en 2018. Avec une faible part de logement A et B, le territoire possède une grande capacité de rénovation. Avec une hypothèse de rénovation du parc de logement de classes DPE C, D, E, F et G qui permettrait de diviser par deux leurs consommations énergétiques d'ici 2050, on peut espérer un gain de 220 GWh/an (cf. diagnostic PCAET CARF p. 42). Aussi, les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire proviennent principalement du transport routier (67 %), du résidentiel (19,13 %) et du tertiaire (8,8 %) (cf. diagnostic PCAET CARF p. 89). Par conséquent, il serait donc intéressant d'apporter des améliorations sur le secteur résidentiel, notamment en rénovant les logements pour qu'ils soient économes en énergie. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, lancée en 2022, jusqu'en 2026 inclus, permet l'aide directe (de la CARF, + 15 % de MaPrimRénov') aux résidences principales pour : réduire de 35 % la consommation d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45 %, produire domestiquement en autosuffisance dans le parc résidentiel privé. Cible 290 logements en sus des 25 copropriétés accompagnées gratuitement dans leur rénovation thermique. Gain minimum de 2 kWh/m²/an et 3 classes en GES. Aussi, la communication semble essentielle pour informer et sensibiliser les acteurs du territoire (propriétaires, bailleurs sociaux..) sur les dispositifs d'aides et techniques existants. Il s'agit de faire connaître ces outils et de diffuser l'information.													
Contenu	Opération N°1	1. Mener une politique d'acquisition/rénovation de bâtiments d'habitats, par les communes, en centre ancien, pour y réaliser des logements communaux et des locaux commerciaux.												
	Opération N°2	2. Poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.												
	Opération N°3	3. Mener une étude de thermographie sur l'habitat dense pour localiser les maisons et les bâtiments les plus énergivores.												
	Opération N°4	4. Sensibiliser et informer les habitants sur les meilleures modes de chauffage ou de climatisation adaptés à notre territoire.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Mener une politique d'acquisition/rénovation des bâtiments d'habitats en centre ancien.	CARF - PVD	En cours	Communes de Breil-Sur-Roya, Sospel et Tende	Communes de Breil-Sur-Roya, Tende et Sospel.	CARF	Accompagnement						
	N°2	Poursuivre l'OPAH.	CARF	Déployé depuis 2022. A poursuivre	CARF - Service Habitat	Urbanis, Mon accompagnateur Rénov'	ANAH	Cofinanceur			Solde			
	N°3	Mener une étude de thermographie.	Communes, îlots	A programmer	CARF - Services Habitat et SIG	CEREMA et Bureau d'études	ADEME	Maître d'ouvrage						
	N°4	Sensibiliser et informer les habitants.	CARF	A programmer	CARF	CARF	ADEME	Chef de file						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Investissement	Communes de Breil-Sur-Roya, Sospel et Tende	1 623,1 k€	811,5 k€ - 50 %		811,5 k€ - 50 % (Etat)	
	N°2	Fonctionnement	CARF - Service Habitat	8 184 k€	1 453 k€ - 18 %		5 240 k€ - 77 % (ANAH) 420 k€ - 5 % (Région)	
	N°3	Fonctionnement	CARF - Services Habitat et SIG	2 k€	2 k€ - 100 %		0	
	N°4	Investissement	CARF	A estimer	A estimer		A estimer.	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Logements/locaux rénovés	Nombre	Communes	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°2	OPAH	kWh/m ² /an	Diagnostics	N-1	A récolter	N+1 ou 2	35%
	N°3	Bâtiments ciblés	Nombre	Observatoire National des bâtiments	N-1	A récolter	2030	A récolter
	N°4	Personnes sensibilisées	Nombre	CARF / ADEME	2025	A récolter	2030	A récolter

Stratégie	Axe 2	Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française.			Orientation N° 4	Réduire la consommation d'énergie des bâtiments.
N° / Titre de la fiche-actions	2-4-B	Agir pour réduire la consommation énergétique des bâtiments et infrastructures publics.				
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R/adaptation réseaux	Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées
Cadre et contexte	Selon AMORCE, « la dépense globale d'énergie des collectivités (communes, départements, régions) est de l'ordre de 4 milliards d'euro. Elle a quasiment doublé depuis 10 ans. Des économies de 20 à 40 % sur ces dépenses sont constatées lorsque l'on applique une méthode de gestion et d'optimisation rigoureuse et persévérante » (2014). Le décret tertiaire vise à diminuer la consommation énergétique des parcs tertiaires français, d'au moins -40% dès 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à l'année de référence choisie (entre 2010 et 2019), pour les propriétaires ou occupants de bâtiments à usage tertiaire privés ou publics de plus de 1000 m² de surface de plancher ou cumulée. Plusieurs leviers d'actions peuvent être mobilisés par les collectivités : Le patrimoine bâti des collectivités est important et souvent ancien et énergivore. De plus, le décret tertiaire oblige les propriétaires des plus grands bâtiments à mener des actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Sur la CARF, le tertiaire est le troisième secteur, après le résidentiel et les transports, le plus consommateur d'énergie sur le territoire (pour l'électricité notamment), représentant 14,8 % de la consommation énergétique finale, soit 17,74 ktep en 2018. Aussi, les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire proviennent principalement du transport routier (67 %), du résidentiel (19,13 %) et du tertiaire (8,8 %) (cf. diagnostic PCAET CARF p. 89). Par conséquent, il serait donc intéressant d'apporter des améliorations dans le secteur tertiaire, notamment sur l'isolation et la réduction des consommations d'énergie. Pour ce faire, il importe de faire intervenir un économiste de flux afin de dresser un bilan des consommations énergétiques de ces bâtiments (via un diagnostic de performance énergétique) ou des infrastructures (éclairage public) et de trouver des solutions techniques ou tout simplement entreprendre des travaux pour optimiser cette gestion. D'autres outils peuvent permettre d'approfondir ce diagnostic comme l'utilisation du portail collectivités mis à disposition par ENEDIS, ou la réalisation d'un bilan carbone.					
Contenu	Opération N°1	1. Réaliser une étude/audit énergétique des bâtiments publics et proposer des solutions pour réduire les consommations énergétiques (et les factures) et savoir gérer ses consommations.				
	Opération N°2	2. Procéder aux travaux prioritaires sur ces bâtiments publics.				
	Opération N°3	3. Réaliser des diagnostics sur les éclairages publics communaux (économies d'énergie).				
	Opération N°4	4. Diminuer l'intensité lumineuse de l'éclairage public dans les 15 communes de la CARF.				

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Diagnostic de Performance Énergétique	Nombre	CARF Communes	2024	A récolter	2025	100%
		Communes et agents formés	Nombre	CARF Communes	2025	A récolter	2027	100%
	N°2	Coût des travaux	Euros	CARF Communes	2025	A récolter	2030	100%
		Economies d'énergie	Kwh	CARF Communes	2025	A récolter	2030	100%
	N°3	Diagnostics réalisés	Nombre	CARF Communes	2025	A récolter	2027	100%
	N°4	Economies d'énergie	Kwh	CARF Communes	2025	A récolter	2030	100%

Stratégie	Axe 2	Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française.				Orientation N° 4	Réduire la consommation d'énergie des bâtiments.							
N° / Titre de la fiche-actions	2-4-C	Favoriser les constructions respectueuses de l'environnement.												
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	Sur la CARF, le résidentiel est le deuxième secteur, après les transports,le plus consommateur d'énergie sur le territoire (pour l'électricité notamment), représentant 30,9% de la consommation énergétique finale, soit 37,14 ktep en 2018. Avec une faible part de logement A et B, le territoire possède une grande capacité de rénovation. Avec une hypothèse de rénovation du parc de logement de classes DPE C, D, E, F et G qui permettrait de diviser par deux leurs consommations énergétiques d'ici 2050, on peut espérer un gain de 220 GWh/an (cf. diagnostic PCAET CARF p. 42). Aussi, les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire proviennent principalement du transport routier (67 %), du résidentiel (19,13 %) et du tertiaire (8,8 %) (cf. diagnostic PCAET CARF p. 89). Par conséquent, il serait donc intéressant d'apporter des améliorations sur le secteur résidentiel, en rénovant les logements pour qu'ils soient économes en énergie ou en participant à la production de logements sociaux locatifs vertueux (et respectant la réglementation thermique RE 2020) via réalisation de zones urbaines conçues dans une démarche de développement durable (écoquartier). Le détail de l'écoquartier de la BA 943 s'appuie sur la RE 2020 pour la construction de 405 logements neufs (37 700 m²), 8 210 m² de commerces et activités et 4 357 m² d'équipements publics. En parallèle, l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) permettra de déterminer,plus durablement, et sur le long terme l'équilibre entre préservation et développement des aménagements urbains.													
Contenu	Opération N°1	1. Construire l'écoquartier de la BA 943.												
	Opération N°2	2. Elaborer le SCoT de la CARF.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
	N°1	Construire l'écoquartier de la BA 943.	Commune de Roquebrune-Cap-Martin	Autorisation de construire en cours	SPLA	Groupement EMERIGE - ICADE	CARF	Co-financeur	2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°2	Elaborer le SCoT de la CARF.	CARF	Appel d'offres mi-mars 2024 en vue du choix d'un bureau d'étude pour l'élaboration	CARF	A définir	Communes	MO	Diagnostic/consommation foncière	Projet d'aménagement stratégique	Document d'orientations et d'objectifs	Approbation	Mise en application	Mise en application
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Investissement	SPLA	A estimer.	Participations par bailleurs selon le nombre de Logements Locatifs Sociaux.			0						
	N°2	Investissement	CARF	300 k€ sur 4 ans	A estimer			Dotation générale de décentralisation (montant inconnu)						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Nombre d'immeubles	kWh/m ² /an	Etudes à l'immeuble	2025	A récolter		2030	A récolter					
	N°2	A définir lors de l'élaboration du SCoT		CARF	2025	A récolter		2030	A récolter					

Stratégie	Axe 2	Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française				Orientation N°5	Favoriser la production d'Energies Renouvelables (EnR)							
N° / Titre de la fiche-actions	2-5-A	Déployer l'énergie solaire.												
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		✓ Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	L'énergie solaire permet de produire soit de l'électricité (via l'installation de panneaux photovoltaïques), soit de la chaleur (via l'installation de panneaux thermiques).													
	La Région SUD Provence-Alpes-Cote d'Azur est la région la plus ensoleillée de France avec 300 jours d'ensoleillement par an laissant présager un potentiel de production d'énergie solaire non négligeable sur la Communauté de la Riviera Française.													
	Sur la Communauté de la Riviera Française : -En 2018, la production d'énergie solaire photovoltaïque était de 0,95 GWh, tout en sachant que le potentiel maximal de production est de 29,92 GWh pour 2030; -En 2018, la production d'énergie solaire thermique était de 3,01 GWh, tout en sachant que le potentiel maximal de production est 3,75 GWh pour 2030. (cf. stratégie Plan climat).													
	La production totale d'énergies renouvelables à atteindre pour 2030 est de 282,9 GWh (cf. stratégie Plan Climat).													
	Dans ce contexte, la réalisation d'une étude sur le potentiel de l'énergie photovoltaïque sur la CARF permettra de localiser précisément les lieux de production, sur les parkings (ombrières) et les bâtiments publics pour commencer et d'y faire ensuite réaliser les travaux nécessaires pour y poser des panneaux photovoltaïques. L'implantation des nouvelles installations devra prendre en compte les aspects patrimoniaux (façades, toitures), paysagers et environnementaux (préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).													
Pour rappel (cf. stratégie) : -objectif opérationnel 2030 : augmenter le nombre d'entreprises et bâtiments publics équipés en photovoltaïque : + 2 GWh; -objectif opérationnel 2030 : augmenter le nombre d'ombrières sur les parking : + 5 GWh.														
Contenu	Opération N°1	1. Réaliser une étude sur le potentiel de l'énergie photovoltaïque sur la CARF.												
	Opération N°2	2. Réaliser des travaux en vue de poser des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
	N°1	Etude	CARF	A projeter.	CARF.	CCPP, communes, entreprises privées	Région, Conseil départemental, ENEDIS	Pilote et partenaire	2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°2	Travaux	CARF	A projeter.	CARF.	CARF, communes, entreprises privées.	Région, Conseil départemental, ENEDIS.	Pilote et partenaire						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Etude	CARF	30 K€	6 K€ (20%)			24 K€ (80%) Ademe Région						
	N°2	Travaux	CARF, communes.	2 000 K€	5 250 K€ (30%)			12 250 K€ (70%) Région, conseil départemental, Ademe						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Projets potentiels identifiés	nombre	Prestataire d'étude	2024	A déterminer		2025	100%					
	N°2	Puissance annuelle énergie complémentaire	kwcret	CARF	2024	0		2029	A déterminer					
	N°3	Projets réalisés	nombre cumulé	Porteurs des projets	2025	0		2029	A déterminer					

Stratégie	Axe 2	Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française			Orientation N° 5	Favoriser la production d'Energies Renouvelables (EnR)
N° / Titre de la fiche-actions	2-5-B	Créer de nouvelles sources d'énergie renouvelable.				
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R/adaptation réseaux	Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées
Cadre et contexte	La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française produit 37 % de son électricité via l'hydroélectricité. En comparaison au département des Alpes-Maritimes et à la France, la CARF a une très bonne production d'ENR par habitant en 2018 (2,5 MWh par habitant). Cependant, le territoire dispose de potentialités permettant d'optimiser et d'améliorer cette production. Par conséquent, il s'agit de s'inscrire dans une perspective de production des énergies renouvelables et de récupération (avec des objectifs réalistes), et dans le respect de la biodiversité, du patrimoine et des paysages, pour tenter d'atteindre une production plus ambitieuse. Pour cela, plusieurs pistes de développement seront suivies pour étudier la faisabilité de nouvelles filières de production et/ou les expérimenter (méthanisation, géothermie...). Pour cela, plusieurs pistes de développement seront suivies pour : -optimiser la production hydroélectrique ; -augmenter la production d'énergie soaire (cf. fiche actions 2-5-A); -relancer et valoriser la filière bois pour une gestion raisonnée, durable et certifiée, en coopération avec la CCPP ; -étudier la faisabilité de nouvelles filières de production et/ou les expérimenter : méthanisation, géothermie... tout en veillant à ne pas développer de nouvelles nuisances: bruit, odeurs, polluants, etc. Pour rappel, la production totale d'énergies renvoulables à atteindre sera de 282,9 GWh en 2030 et de 1082,79 GWh en 2050 (cf. Stratégie PCAET CARF).					
Contenu	Opération N° 1	1. Réaliser un état des lieux de la filière bois sur le territoire et étudier les potentialités de développement : études, infrastructures publiques et privées (plateformes de production, chaufferies collectives...), propriétés et état des forêts (exploitées, exploitables, protégées), recensement des filières de commercialisation (énergie, bois d'oeuvre...).				
	Opération N°2	2. Structurer la filière bois et développer les débouchés pour une utilisation locale (énergie, bois d'oeuvre...).				
	Opération N°3	3. Réaliser une étude de gisement des déchets organiques (boues de STEP, biodéchets, déchets industriels, biomasse, déchets verts, déchets agricoles, déchets de la restauration...).				
	Opération N°4	4. Etudier la possibilité de déployer une unité de méthanisation ou de gazéification hydrothermale pour la production de biométhane.				
	Opération N° 5	5. Créer des réseaux de chaleur urbains avec les calories des eaux usées.				
	Opération N°6	6. Etudier la possibilité d'utiliser de nouvelles énergies renouvelables sur le territoire de la CARF pour produire de l'énergie : géothermie, thalassothermie, éolien, hydrogène, énergie des vagues (énergie houlomotrice).				

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Surfaces des forêts exploitées	Hectares	Communes, ONF	2025	A récolter	2030	A récolter
		Surfaces des forêts exploitables	Hectares	Communes, ONF	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°2	Chaudières bois collectives installées	Nombre	CARF	2025	A récolter	2030	A récolter
		Energie produite	KWh	CARF	2025	A récolter	2030	A définir
		Quantité de bois valorisable	Tonnes	ONF, CARF	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°3	Quantités de déchets valorisables	Tonnes	Bureau d'études	2025	A récolter	2026	100%
		Pouvoir méthanogènes des déchets	KWh de CH4/tonne	Bureau d'études	2025	A récolter	2026	100%
	N°4	Biométhane produit	GWh	GRDF	2025	A récolter	2027	A définir
		Volume de déchets éliminés	Tonnes	CARF / CCPP	2025	A récolter	2027	A définir
	N°5	Logements chauffés	Nombre	CARF	2025	A récolter	2030	A définir
	N°6	Nouvelles production d'énergie	Nombre	CARF	2025	A récolter	2030	A récolter

Stratégie	Axe 2	Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française					Orientation N° 5	Favoriser la production d'Energies Renouvelables (EnR)						
N° / Titre de la fiche-actions	2-5-C	Organiser l'essor des énergies renouvelables.												
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		✓ Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		Adaptation au changement climatique			Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées		
Cadre et contexte	La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française produit 37 % de son électricité via l'hydroélectricité. En comparaison au département des Alpes-Maritimes et à la France, la CARF a une très bonne production d'ENR par habitant en 2018 (2,5 MWh par habitant). Cependant, le territoire dispose de potentialités permettant d'optimiser et d'améliorer cette production. Par conséquent, il s'agit de s'inscrire dans une perspective de production des énergies renouvelables et de récupération (avec des objectifs réalistes), et dans le respect de la biodiversité, du patrimoine et des paysages, pour tenter d'atteindre une production plus ambitieuse. En complément, la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, demande aux communes de définir des zones foncières susceptibles d'accueillir des infrastructures pour le développement et la production d'énergies renouvelables. La CARF accompagne les communes dans cette démarche dans le respect des enjeux agricoles et environnementaux ainsi que des documents d'urbanisme. En parallèle la CARF les informera sur les différents types d'appareils qui permettent de produire de l'énergie renouvelable.													
Contenu	Opération N°1	1. Déterminer les zones d'accélération des énergies renouvelables.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Déterminer les zones d'accélération des EnR	CARF	En cours	Communes	Communes	DDTM, SICTIAM	Accompagnement						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	Communes	Frais adhésion SICTIAM	Temps agent CARF Temps agent communes			A définir						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Quantité EnR	MWh	Communes	2025	A récolter		2030	A récolter					
	N°1	Surfaces EnR	Ha	Communes	2025	A récolter		2030	A récolter					

Stratégie	Axe 2	Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française			Orientation N° 6	Lutter contre les îlots de chaleur urbain	
N° / Titre de la fiche-actions	2-6-A	Végétaliser, rafraîchir et désimperméabiliser les espaces urbanisés.					
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie	Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R/adaptation réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées	
Cadre et contexte	Sur la période 2011-2020, la température mondiale était 1,1 °C plus élevée que sur la période 1850-1900, avec un réchauffement plus important sur les continents (+ 1,6 °C) qu'au dessus des océans (+0,9 °C) (cf. Synthèse du 6e rapport du GIEC).						
	Dans les centres urbains, les températures sont plus élevées que dans les campagnes environnantes. En effet, durant la journée, la ville (bâti et revêtements routiers par exemple) absorbe 15 à 30 % d'énergie de plus que ses périphéries. Cette énergie accumulée est ensuite restituée la nuit sous forme de chaleur. Ce phénomène caractérise ce que l'on appelle plus communément l'îlot de chaleur urbain.						
	Afin d'amoindrir ce phénomène dans les espaces urbains, il s'agit d'apporter des moyens de rafraîchissement en jouant avec différents paramètres : l'eau et la végétation notamment. Par exemple, à l'ombre, sous un arbre, à 13h, la température peut être 5 à 7 degrés plus faible qu'en plein soleil. Au final, il s'agit d'atténuer les épisodes caniculaires en milieu urbain et d'atténuer les émissions de GES et de particules fines par l'absorption des végétaux.						
	Les plantations seront réalisées en privilégiant les espèces locales, adaptées à l'évolution du contexte climatique, et à l'exclusion des espèces exotiques envahissantes. Sur le plan technique, il conviendra de veiller à la compatibilité du développement des arbres et plantes avec leur environnement urbain (réseaux de lignes électriques, etc.).						
Contenu	Opération N°1	1. Réaliser un diagnostic et mettre en place un plan désimperméabilisation et de végétalisation des espaces publics urbains.					
	Opération N°2	2. Planter des arbres dans les centres villes et centres historiques.					
	Opération N°3	2. Végétaliser les cours d'école.					
	Opération N°4	4. Réintroduire l'eau vive en ville par la réhabilitation des points d'eau pour rafraîchir (canaux, fontaines, rigoles, bassins, lavoirs).					
	Opération N°5	5. Permettre aux habitants et commerçants de végétaliser les espaces publics sous condition d'entretien : convention de mise à disposition et permis de végétaliser.					
	Opération N°6	6. Déployer le label Villes et villages fleuris sur les 15 communes de la CARF.					

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Ilots de chaleur recensés	Nombre	CARF	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°2	Arbres plantés	Nombre	CARF	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°3	Cours d'écoles végétalisées	Nombre	Communes	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°4	Ouvrages restaurés	Nombre	CARF	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°5	Habitants et commerçants impliqués	Nombre	Communes	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°6	Villes et villages ayant le label	Nombre	Communes	2025	A récolter	2030	A récolter

Stratégie	Axe 2	Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française			Orientation N° 6	Lutter contre les îlots de chaleur
N° / Titre de la fiche-actions	2-6-B	Adapter l'urbanisme.				
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie	Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R/adaptation réseaux	Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)	✓ Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées
Cadre et contexte	Sur la période 2011-2020, la température mondiale était 1,1 °C plus élevée que sur la période 1850-1900, avec un réchauffement plus important sur les continents (+ 1,6 °C) qu'au dessus des océans (+0,9 °C) (cf. Synthèse du 6e rapport du GIEC). Dans les centres urbains, les températures sont plus élevées que dans les campagnes environnantes. En effet, durant la journée, la ville (bâti et revêtements routiers par exemple) absorbe 15 à 30 % d'énergie de plus que ses périphéries. Cette énergie accumulée est ensuite restituée la nuit sous forme de chaleur. Ce phénomène caractérise ce que l'on appelle plus communément l'îlot de chaleur urbain. Afin d'amoindrir ce phénomène dans les espaces urbains, il s'agit d'apporter des moyens de rafraîchissement, par la végétation notamment et d'adapter l'urbanisme. Les plantations seront réalisées en privilégiant les espèces locales, adaptées à l'évolution du contexte climatique, et à l'exclusion des espèces exotiques envahissantes. Sur le plan technique, il conviendra de veiller à la compatibilité du développement des arbres et plantes avec leur environnement urbain (réseaux de lignes électriques, etc.).					
Contenu	Opération N°1	1. Rédiger un cahier des bonnes pratiques d'urbanisme en faveur du climat (notamment la végétalisation des zones urbaines) à l'attention des communes et former les élus et services de l'urbanisme des communes en ce sens.				
	Opération N°2	2. Augmenter l'albédo des toits plats en y appliquant de la peinture blanche ou en végétalisant.				
	Opération N°3	3. Inclure (sous forme d'objectifs) le Coefficient de Biotope par Surface dans les différentes typologies d'espaces des PLU (désigne la part d'une surface aménagée qui sera définitivement consacrée à la Nature dans la surface totale d'une parcelle à aménager ou aménagée).				
	Opération N°4	4. Utiliser des revêtements plus réfléchissants pour les voiries.				

Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Rédaction d'un cahier des bonnes pratiques	CARF	A programmer	Communes	Communes	Communes; CAUE06	Accompagnement						
	N°2	Augmenter l'albédo des toits plats.	CARF	A programmer	CARF	Entreprises	Entreprises, communes	Accompagnement						
	N°3	Inclure le CBS dans le PLU.	CARF	A programmer	Communes	A définir.	Communes, ADEME, CEREMA	Accompagnement						
	N°4	Utiliser des revêtements plus réfléchissants pour les voiries.	CARF	A programmer	Communes	A définir.	Communes	Accompagnement						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	Communes	A estimer	A estimer			A estimer						
	N°2	Investissement/travaux	CARF	A estimer	A estimer			A estimer						
	N°3	Fonctionnement	Communes	A estimer	A estimer			A estimer						
	N°4	Investissement/travaux	Communes	A estimer	A estimer			A estimer						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1 et N°3	PLU (mesures prises)	Nombre	Communes	2025	A récolter		2030	A récolter					
	N°2	Toits traités peinture ou végétalisation	Nombre et m²	Entreprises	2025	A récolter		2030	A récolter					
	N°4	Voiries réfléchissantes	m²	Communes	2025	A récolter		2030	A récolter					

Stratégie	Axe 2	Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française			Orientation N° 7	Préserver la biodiversité et les écosystèmes.	
N° / Titre de la fiche-actions	2-7-A	Préserver la flore locale.					
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie	Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R/adaptation réseaux	Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées	
Cadre et contexte	Le dérèglement climatique entraine des répercussions importantes en matière de biodiversité et d'écosystèmes, notamment au niveau de la flore, qu'elle soit terrestre ou marine. En effet, ces changements sont notamment perceptibles par la prolifération d'espèces exotiques envahissantes et par la régression de la diversité floristique notamment en raison de la concurrence et des conditions défavorables aux espèces locales. Concernant les milieux aquatiques terrestres, cet appauvrissement de la richesse de la ripisylve est notamment perceptible avec la prolifération des espèces telles que la Canne de Provence ou la Buddleia (Arbre à papillon). Au niveau du milieu marin, la problématique n'est pas tant la prolifération d'espèces exotiques mais plutôt la régression des herbiers endémiques conduisant à l'appauvrissement de la richesse des habitats marins. Dans ce contexte, il convient de : 1. informer le grand public sur les espèces végétales exotiques envahissantes afin de faciliter leur gestion; 2. lutter contre les espèces végétales invasives par des solutions reproductibles facilement et à large échelle; 3. effectuer un suivi des herbiers de Posidonie afin d'évaluer l'influence des mesures prises pour sa préservation; 4. Poursuivre et améliorer la connaissance sur la flore locale, favoriser la généralisation des balisages écologiques et la protection des espèces 5. poursuivre l'interdiction de mouillage de la grande plaisance et mettre en place une gestion de la petite et moyenne plaisance; 6. poursuivre l'action N2000 sur les bois sénescents.						
Contenu	Opération N°1	1. Informer sur les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE).					
	Opération N°2	2. Lutter contre les espèces végétales invasives.					
	Opération N°3	3. Effectuer un suivi des herbiers de Posidonie.					
	Opération N°4	4. Poursuivre et améliorer la connaissance sur la flore locale, favoriser la généralisation des balisages écologiques et la protection des espèces.					
	Opération N°5	5. Poursuivre l'interdiction de mouillage des bateaux de plus de 20 m dans la baie de Cabbé (Roquebrune-Cap-Martin) et mettre en place une gestion pour le mouillage des bateaux de moins de 20 mètres.					
	Opération N°6	6. Poursuivre l'action Natura 2000 portant sur les bois sénescents.					

	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
Modalités de mise en œuvre	N°1	Informier sur les EVEE	CARF	A programmer	CARF	CARF	DREAL/CBN, MED/Service communication CARF	Conventionnement avec la Région PACA et Conservatoire Botanique pour informer et sensibiliser. Campagne de communication (réalisation de plaquettes d'information, diffusion réseaux, animations scolaires)						
	N°2	Lutter contre les EVEE	CARF	A programmer	CARF	CARF	CBN MED/OFB	Commande diagnostics EVEE émergentes et programmation d'actions à mener sur sites Natura 2 000 terrestres (organisation groupes de travail) peut-être réponse à l'AMi de l'OFB sur la mesure des EVEE.						
	N°3	Suivre l'état de conservation des herbiers de posidonie	CARF - Littoral	En cours	CARF	CARF	SMIAGE Maralpin, Communes, Bureaux d'études	Pilote						
	N°4	Généraliser le balisage écologique	CARF	En cours	CARF	CARF	Communes	Animateur						
	N°5	Affirmer l'interdiction de la grande plaisance et gérer la petite et moyenne	CARF - Littoral	En cours	CARF	Bureaux d'études	SMIAGE Maralpin, Communes, Bureaux d'études	Pilote						
	N°6	Poursuivre l'action N2000 sur les bois sénescents	CARF - Sites N2000 terrestres	En cours	CARF	ONF	ONF	CARF Animation, communes porteuses des projets de contrat : 1 contrat mis en place pour la conservation de mélèzes et sapins (bois de Sanson La Brigue) et projets de contrats : un sur La Brigue et un sur Saorge. Le but est de protéger les arbres remarquables.						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Création et diffusion de supports de communication	CARF	20 k€	10 k€ (50%)		10 k€ (50%)	
	N°2	Travaux de suppression /replantation	CARF	150 k€	75 k€ (50%)		75 k€ (50%)	
	N°3	Etudes de suivi	CARF	70 k€	0€ (0%)		70 k€ (100%)	
	N°4	Modifications du balisage	Communes	100 k€	20 k€ (20%)		80 k€ (80%)	
	N°5	Création de ZMEL	CARF	2 000 k€	2 000 k€ (100%)		0€ (0%)	
	N°6	Bois sénescents	CARF	A estimer	A estimer		A estimer	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Nombre de supports créés	Nombre	CARF	2024	0	2026	1
	N°2	Nombre de chantiers	Nombre	CARF	2024	0	2029	5 chantiers / an
	N°3	Rapports	Nombre	CARF	2024	1	2024	1
	N°4	Nombre d'ancrage remplacé	Nombre	Communes	2024	33	2026	Intégralité des bouées
	N°5	Nombre de ZMEL	Nombre	CARF	2024	0	2028	2
	N°6	Contrats	Nombre	ONF	2025	A récolter	2030	A récolter

Stratégie	Axe 2	Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française			Orientation N° 7	Préserver la biodiversité et les écosystèmes.	
N° / Titre de la fiche-actions	2-7-B	Préserver la faune.					
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées
Cadre et contexte	Le cadre général du dérèglement climatique est une réalité à laquelle le territoire de la CARF n'échappe pas. En outre, la spécificité de son territoire marquée par son appartenance directe au pourtour méditerranéen mais également au massif des Alpes, le rend particulièrement vulnérable à ces changements. Plusieurs rapports permettent d'en apprécier la teneur tels que ceux édités par le réseau scientifique Mediterranean Experts on Climate an environmental Change (MedECC) et le Groupe Régional d'Experts sur le Climat en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (GREC-SUD). Parmi les changements induits par ce dérèglement, on peut noter que la tendance d'augmentation de la température est de 0,03 °C par an, une tendance supérieure aux tendances mondiales. Sans nouvelle action pour limiter cette tendance, les projections prévoient une augmentation de 2,2°C par rapport à la période préindustrielle d'ici 2040 avec un impact plus marqué lors des périodes estivales renforçant ainsi la fréquence, la durée et l'intensité des épisodes de chaleur excessive. Ces nouvelles conditions climatiques seront également propices à la prolifération de nouvelles espèces faunistiques envahissantes. Les différents écosystèmes du territoire (forêts, prairie, milieu marin) et leur biodiversité sont autant de milieux qu'il convient de préserver pour plusieurs raisons : -pour préserver la diversité des richesses ; -offrir un cadre de vie et un environnement sain et de qualité ; -entretenir et développer les lieux de stockage de carbone sur le territoire (puits de carbone).						
Contenu	Opération N°1	1. Diminuer la pollution lumineuse en agissant sur l'éclairage public la nuit entre 22 heures et 6 heures du matin : sensibilisation et mise en œuvre.					
	Opération N°2	2. Augmenter le nombre de communes ayant le label Villes et villages étoilés.					
	Opération N°3	3. Poursuivre la veille et la lutte contre les espèces faunistiques invasives (frelon asiatique, charançon rouge du palmier, mouche asiatique, vers plats).					
	Opération N°4	4. Poursuivre l'action de protection de la faune locale sur le territoire, notamment de la chauve-souris dans les espaces Natura 2000.					

Stratégie	Axe 2	Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française				Orientation N° 7	Préserver la biodiversité et les écosystèmes.							
N° / Titre de la fiche-actions		2-7-C	Accompagner le changement climatique.											
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique		✓ Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	Le cadre général du dérèglement climatique est une réalité à laquelle le territoire de la CARF n'échappe pas. En outre, la spécificité de son territoire marquée par son appartenance directe au pourtour méditerranéen mais également au massif des Alpes, le rend particulièrement vulnérable à ces changements. Plusieurs rapports permettent d'en apprécier la teneur tels que ceux édités par le réseau scientifique Mediterranean Experts on Climate an environmental Change (MedECC) et le Groupe Régional d'Experts sur le Climat en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (GREC-SUD). Parmi les changements induits par ce dérèglement, on peut noter, en ce qui concerne les précipitations, que les modèles prévoient clairement une réduction dans les décennies à venir, renforçant ainsi la fréquence, la durée et l'intensité des épisodes de sécheresse. A noter qu'une augmentation de 2°C de la température de l'atmosphère à l'échelle mondiale devrait entraîner une baisse d'environ 10 à 15 % des précipitations estivales dans le sud de la France. Dans ce cadre, il est nécessaire de : 1. former les services municipaux en charge des espaces verts sur les espèces végétales qui peuvent s'adapter, afin notamment de limiter les besoins en eau. 2. diffuser auprès du grand public les bonnes pratiques (usages de l'eau par exemple) afin notamment de rappeler que l'eau est un bien commun à l'Homme mais également à la nature. Enfin, dans ce contexte il paraît pertinent : 3. d'évaluer l'intérêt de la création d'une nouvelle aire naturelle protégée.													
Contenu	Opération N°1	1. Former les services municipaux en charge des espaces verts sur les espèces végétales qui peuvent s'adapter.												
	Opération N°2	2. Diffuser auprès du Grand Public les bonnes pratiques pour accompagner le changement climatique												
	Opération N°3	3. Evaluer le potentiel d'une nouvelle aire naturelle protégée.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Former les services municipaux.	CARF	A projeter	CARF	Communes		Pilote						
	N°2	Diffuser auprès du Grand Public.	CARF	A projeter	CARF	Communes		Pilote						
	N°3	Evaluer le potentiel d'une nouvelle aire naturelle protégée.	CARF	A projeter	CARF			Pilote						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Temps agent pour formation	CARF	30 k€	30 k€ (100%)		0€ (0%)	
	N°2	Création et diffusion de supports de communication	CARF	30 k€	15 k€ (50%)		15 k€ (50%)	
	N°3	Etude	CARF	50 k€	10 k€ (20%)		40 k€ (80%)	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Nombre de formations	Nombre	CARF	2024	0	2029	2/an
	N°2	Nombre de campagne d'information	Nombre	CARF	2024	0	2029	1/an
	N°3	Rapport	Rapport	CARF	2024	0	2027	1 rapport

Stratégie	Axe 2	Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française			Orientation N° 8	Préserver les espaces naturels et les zones sylvicoles et agricoles.								
N° / Titre de la fiche-actions	2-8-A	Protéger les espaces naturels et agricoles dans les documents cadres.												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie	Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R/adaptation réseaux	Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées								
Cadre et contexte	Un puits de carbone est un réservoir qui capte et stocke le carbone atmosphérique. Le puits de carbone de la Communauté d'Agglomération est constitué majoritairement des forêts du territoire et en particulier de leurs sols. Chaque année, ce puits permet d'absorber 142 ktCO2eq. L'amélioration de ce puits passe, dans un premier lieu, par la préservation des espaces naturels, pour éviter de déstocker le carbone de leurs sols. Aussi, la préservation des sols agricoles permet de stocker le carbone (cultures : 50 tonnes de carbone par hectare) et d'éviter l'émission de gaz à effet de serre en développant les circuits courts. Afin de protéger les espaces agricoles et naturels face à l'artificialisation des sols et à la pression foncière, il est important que les collectivités soient engagées dans cette protection pour anticiper les pressions futures sur le territoire. Ces actions se font en appui avec les structures concernées à travers les dispositifs français existants et notamment dans les documents cadres de planification.													
Contenu	Opération N°1	1. Elaborer un SCoT visant à réduire le rythme d'artificialisation des sols par tranches de dix années avec une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols. Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers, favoriser leur mise en valeur (6 sites Natura 2000, Parc national du Mercantour, paysages constitutifs de l'identité de la Rivière française). Favoriser l'accroissement du stockage de carbone dans les sols et les milieux naturels.												
	Opération N°2	2. Préserver les zones agricoles, naturelles et forestières déjà existantes dans les PLU. Atteindre l'objectif zéro artificialisation nette des sols pour 2050.												
	Opération N°3	3. Accroître les surfaces agricoles, naturelles et forestières dans les PLU (augmenter les surfaces cadastrées).												
	Opération N°4	4. Proscrire sur les espaces agricoles et naturels (zones A et N) les projets photovoltaïques au sol.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
	N°1	Elaborer un SCoT protecteur des espaces naturels, agricoles et forestiers	CARF	Démarrage en 2024	CARF	A définir	Communes	Pilote	Elaboration du Projet d'Aménagement stratégique	Elaboration du Document d'orientations et d'objectifs	Début de la mise en œuvre			
	N°2	Préserver les zones agricoles, naturelles et forestières existantes dans les PLU	CARF	A définir	Communes	Communes	CARF	Accompagnement						
	N°3	Accroître les surfaces agricoles, naturelles et forestières dans les PLU.	CARF	En cours	Communes	Communes	CARF	Accompagnement						
	N°4	Proscrire sur les espaces agricoles et naturels (zones A et N) les projets photovoltaïques au sol.	CARF	A définir	Communes	Communes	CARF	Accompagnement						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Elaboration du SCoT	CARF	300 k€	En fonction de la DGD		DGD : Dotation générale de décentralisation (montant inconnu)	
	N°2	Définition au niveau communal	Communes	-	-		-	
	N°3	Définition au niveau communal	Communes	-	-		-	
	N°4	Définition au niveau communal	Communes	-	-		-	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	A mettre en place après l'approbation du SCoT	A définir	CARF	2024	Diagnostic élaboré en 2024	2050	Document d'orientations et d'objectifs
	N°2	Variable selon les communes	Hectares	Communes	2025		2030	
	N°3	Variable selon les communes	Hectares	Communes	2025		2030	
	N°4	Variable selon les communes	Hectares	Communes	2025		2030	

Stratégie	Axe 2	Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française				Orientation N° 8	Préserver les espaces naturels et les zones sylvicoles et agricoles.							
N° / Titre de la fiche-actions	2-8-B	Agir contre la dégradation des parcelles agricoles.												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique		✓ Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	Un puits de carbone est un réservoir qui capte et stocke le carbone atmosphérique. Le puits de carbone de la Communauté d'Agglomération est constitué majoritairement des forêts du territoire et en particulier de leurs sols. Chaque année, ce puits permet d'absorber 142 ktCO2eq. L'amélioration de ce puits passe, dans un premier lieu, par la préservation des espaces naturels, pour éviter de déstocker le carbone de leurs sols. Aussi, la préservation des sols agricoles permet de stocker le carbone (cultures : 50 tonnes de carbone par hectare) mais aussi d'éviter l'émission de gaz à effet de serre en développant les circuits courts. Qu'on les appelle, planches, terrasses ou restanques, les murets en pierres sèches qui les soutiennent sont les témoins de l'histoire et de l'identité des territoires de la Riviera française. Ils caractérisent les paysages ruraux et montagnards des communes et sont des éléments indispensables dans la lutte contre l'érosion et les glissements de terrains. Le renouveau de l'agriculture patrimoniale sera également gage de leur préservation comme de celui de l'ensemble du patrimoine bâti agricole. L'élevage ovin et caprin a un rôle indispensable dans le maintien des paysages de haute montagne et son rôle de puit carbone. C'est en effet grâce aux parcours des animaux que la plupart des alpages du territoire existent. Sans cela, les paysages se ferment et la forêt remplace les pâturages. Les troupeaux sont également un élément attractif pour les touristes. L'installation d'éleveurs en haute montagne sera ainsi encouragée. Les travaux seront programmés dans le respect de la faune et de son habitat (septembre à février), en excluant les périodes de sensibilité.													
Contenu	Opération N°1	1. Favoriser et aider à la restauration des murs en pierres sèches des planches agricoles.												
	Opération N°2	2. Poursuivre les formations de restauration des murs en pierres sèches.												
	Opération N°3	3. Poursuivre les formations de taille des oliviers et des agrumes.												
	Opération N°4	4. Accompagner les communes dans le maintien du pastoralisme et la réhabilitation des cabanes pastorales.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Favoriser et aider à la restauration des murs en pierres sèches.	CARF	En cours	CARF	MAIF, Etat (fiches MIRVE)	Communes	Pilote et accompagnement						
	N°2	Poursuivre les formations de restauration des murs en pierres sèches.	CARF	En cours	CARF	CAUE 06, CARF, Région PACA (Espaces Valléens), Europe (Natura 2000)	Communes, CAUE 06	Pilote						
	N°3	Poursuivre les formations de taille des oliviers et des agrumes.	CARF	En cours	CARF	CAUE 06, APCM, CARF	Communes, CAUE 06	Pilote						
	N°4	Accompagner les communes dans le maintien du pastoralisme.	CARF Montagne	En cours	CARF	Département 06	Chambre d'agriculture, Communes.	Pilote et accompagnement						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Investissement, travaux	CARF	587 k€	0		587 k€ - 100 %	
	N°2	Fonctionnement, organisation d'ateliers	CARF	72 k€	0		72 k€ - 100 %	
	N°3	Fonctionnement, organisation d'ateliers	CARF	36 k€	0		36 k€ - 100 %	
	N°4	Investissement, travaux	CARF	A définir	A définir		A définir	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Nombre de mètres de murs restauré	Mètres linéaires	CARF, MAIF	2025	A définir	2026	A définir
	N°2	Nombre de participants Pierres sèches	Nombre de personnes	CARF, CAUE 06	2025	A définir	2030	A définir
	N°3	Nombre de participants taille des oliviers et agrumes	Nombre de personnes	CARF, CAUE 06	2025	A définir	2030	A définir
	N°4	Surface de pâtures maintenue	Hectares	CARF, Chambre d'agriculture	2025	A définir	2030	A définir

Stratégie	Axe 3	Assurer une prospérité vertueuse de la Riviera française.					Orientation N° 9	Développer une économie durable, notamment touristique, sur l'ensemble du territoire.						
N° / Titre de la fiche-actions	3-9-A	Agir pour favoriser les activités économiques éco-responsables.												
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		✓ Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	Avec plus de 8000 établissements présents sur son territoire, l'activité économique de la CARF, largement dominée par le secteur de l'hotellerie café restauration (HCR), est particulièrement vivante. Aussi, les créations d'entreprises sont nombreuses. LA CARF souhaite se doter de son propre règlement d'attribution des aides aux entreprises. A travers cet outil de financement, elle va pouvoir aider, entre autre, les entreprises à produire de manière plus vertueuse : accompagner les entreprises à évaluer leur impact carbone, à obtenir un label ou une certification, à renforcer la culture d'entreprise La CARF va s'attacher à mettre en évidence les conditions pour que les entreprises puissent diminuer certains coûts en se regroupant, par exemple pour mutualiser les expertises ISO. L'objectif sera de créer les conditions pour le développement d'une écologie industrielle et territoriale (mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité) et d'une économie de la fonctionnalité.													
Contenu	Opération N°1	1. Assujettir toute subvention à des critères d'éco-conditionnalité ambitieux.												
	Opération N°2	2. Promouvoir la vente en circuit court, avec respect de l'environnement.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Assujettir subvention à des critères de conditionnalité.	CARF	A projeter	CARF	CARF	Région SUD PACA, CCI, Chambre des Métiers	Etablissement des règles d'attribution des aides aux entreprises.						
	N°2	Promouvoir la vente en circuit court.	CARF	A projeter	CARF	A définir	Producteurs locaux	Créer un ou plusieurs lieux de vente directe des produits issus de l'agriculture communautaire.						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CARF	A chiffrer	A chiffrer			A chiffrer						
	N°2	Investissement	CARF	A chiffrer	A chiffrer			A chiffrer						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Critères	Nombre	CARF	2025	A récolter		2026	A récolter					
	N°2	Lieux de vente directe créés	Nombre	CARF	2025	0		2030	3					

Stratégie	Axe 3	Assurer une prospérité vertueuse de la Riviera française.			Orientation N° 9	Développer une économie durable, notamment touristique, sur l'ensemble du territoire.	
N° / Titre de la fiche-actions	3-9-B	Promouvoir un tourisme exemplaire.					
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R/adaptation réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées	
Cadre et contexte	Avec les conséquences de la tempête Alex, le territoire a été privé de ses potentialités touristiques durant plusieurs mois. Une reconstruction s'est opérée. Avec l'urgence à agir au niveau du climat, la stratégie de développement touristique s'est renouvelée et adaptée pour faire naître de nouvelles ambitions plus durables, plus respectueuses de l'environnement. Dans ce secteur, un développement à 2 vitesses, mais complémentaires, se met en place : -construction d'un nouveau tourisme sur les vallées de la Roya/Bévéra (cyclotourisme, infrastructures hôtelières HQE...). -adaptation du tourisme : des réflexions sont menées afin de développer un écotourisme sur le territoire. Le développement du cyclotourisme et VTT dans la vallée de la Roya reflète une volonté de promouvoir un tourisme durable et diversifié. Ces investissements répondent aux attentes des touristes tout en stimulant l'économie locale. Les boucles cyclotouristiques sont conçues pour accueillir différents publics, allant des familles aux amateurs de nature, de patrimoine, et de gastronomie. Les équipements prévus, tels que la signalisation spécifique et les stations de réparation, garantissent une expérience cyclotouristique de qualité. Dans le cadre du projet Castérino, l'accent est mis sur l'éco-responsabilité, la résilience, et l'innovation, visant à étaler la fréquentation touristique sur l'année. Ce modèle pourrait devenir une référence pour d'autres projets durables dans la région, conjuguant préservation environnementale, dynamisme économique, et diversité d'expériences pour les visiteurs.						
Contenu	Opération N°1	1. Développer le cyclotourisme.					
	Opération N°2	2. Réaménager le site de Castérino pour en faire une station verte quatre saisons.					
	Opération N°3	3. Engager l'événement phare de la CARF, la fête du Citron, dans une démarche éco-responsable.					
	Opération N°4	4. Réaliser une charte éco-responsable pour les professionnels du tourisme et encourager la labellisation tourisme durable.					
	Opération N°5	5. Développer une gamme d'activité "Slow tourisme".					
	Opération N°6	6. Mettre à disposition dans les locations, des guides sur le tri des déchets, utilisation économe de l'eau, sobriété énergétique.					
	Opération N°7	7. Développer le tourisme vert.					

Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Développer le cyclotourisme.	11 communes de montagnes	En attente de démarrage, gestion des financements en cours	CARF	CARF, OTC, communes, prestataires externes	Etat (MIRV) Conseil départemental	Pilote et partenaire	3					
	N°2	Réaménager le site de Castérino.	Commune de Tende	Etude en cours	Commune de Tende	CARF, communes, prestataires externes	Etat (MIRV) Conseil départemental	Soutien ingénierie projet						
	N°3	Engager la fête du Citron dans une démarche éco-responsable.	Commune de Menton	Audit lancé en février 2024	OTVM	Prestataire extérieur	OTV, Ville de Menton	Accompagnement						
	N°4	Réaliser une charte éco-responsable.	CARF	Charte du voyageur réalisée en 2023 Charte du prestataire en cours de réflexion	OTC	Hebergeurs Prestataires d'activités et de loisirs ...	OTC	Accompagnement						
	N°5	Développer le "slow tourisme".	CARF	Création de micro aventure (2021) Création et diffusion des aventures merveilleuses (2022) Création de produits ecotouristiques (My Exlore Bag et Passeport gourmand) - 2022 Excursions en mini-bus électriques sur tout le territoire au départ de Menton en valorisant les villages et les artisans, producteurs...	OTC	OTC, Département 06	OTC	Soutien financier						
	N°6	Mettre à disposition dans les locations des guides de sobriété	CARF	A programmer	CARF	Hébergeurs.	OTC, communes	Pilote						
	N°7	Développer le tourisme vert.	CARF	Rubrique dans le site internet Manifeste de la destination (2022) Organisation du festival de l'écotourisme (juin 2024) Valorisation des mobilités douces (train des merveilles...)	OTC	CARF, OTC, communes, Keolis, SNCF	Mercantour Ecotourisme, Parc National du Mercantour	Partenaire du Festival de l'écotourisme						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Investissement	CARF	200 k€	40 k€ - 20 %		100 k€ - 50 % (MIRV) / 60k€ - 30 % (CD06)	
	N°2	Investissement	Commune de Tende	3 500 K€	700 k€ - 20 %		1750 k€ - 50 % (MIRV) / 1050k€ - 30 % (CD06)	
	N°3	Fonctionnement	OTVM	10 K€	10 K€ - 100%		A estimer	
	N°4	Fonctionnement	OTC	10 K€	10 K€ - 100%		A estimer	
	N°5	Fonctionnement	OTC	20 K€	20 K€ - 100%		A estimer	
	N°6	Fonctionnement	CARF	A estimer	A estimer		A estimer	
	N°7	Fonctionnement	OTC	100 K€	50 K€ - 50%		20 K€ ADEME - 30 K€ Région	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Location des Vélos sur les boucles cyclo touristiques	nombre de location	Bureau d'information des communes	2024	0	2026	Atteindre 400 locations
	N°2	Fréquentation 4 saisons	Nombre de visiteurs	Chalet d'accueil Castérino	2023	2977 personnes du 1er juin au 30 septembre	2027	5000 personnes sur toute l'année
	N°3	Bilan carbone	Tonnes de CO2	Consultant extérieur et données internes	2024	En cours de réalisation	2025 à 2030	Réduire l'impact carbone
	N°4	Nombre de participants	Prestataires	Signataires de la charte	2024	0	2025	30
	N°5	Nombre de produits écotouristiques	Nombre de microaventures, nombre d'aventures merveilleuses	OTC	2024	12 aventures merveilleuses, 40 micro aventures	2025	20 fiches produits indiv et groupes
	N°6	Guides distribués	Nombre	OTC, CARF.	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°7	Festival	participants	Scan entrées	2024	600 participants	2025	Capacité limitée du site à 600

Stratégie	Axe 3		Assurer une prospérité vertueuse de la Riviera française.			Orientation N° 10		Favoriser les circuits courts						
N° / Titre de la fiche-actions	3-10-A		Favoriser l'installation d'artisans.											
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	La mise en œuvre des orientations contenues dans le projet de territoire devrait permettre à la CARF d'atteindre les objectifs qualitatifs en matière de développement économique, a savoir : -devenir un territoire d'accueil des métiers d'art, rares et représentatifs du savoir-faire d'excellence; -distribuer directement aux consommateurs locaux les produits issus de l'agriculture identitaire, filière en cours de construction autour des agrumes par exemple; -et enfn, dans le cadre des activités santé/nutrition/bien-être, augmenter le nombre d'entreprises détentrices de certifications environnementales.													
Contenu	Opération N°1	1. Mettre en place des aides à l'installation d'artisans d'excellence.												
	Opération N°2	2. Encourager les achats en circuits courts.												
	Opération N°3	3. Travailler avec Initiative Menton Riviera et les chambres consulaires dans l'objectifs d'accompagner les certifications environnementales des entreprises.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
	N°1	Mettre en place des aides à l'installation des artisans.	CARF	A programmer	CARF	CARF	Chambre des métiers	Pilote et partenaire	2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°2	Encourager les achats en circuits courts.	CARF	A développer	CARF	Communes, CARF, CMAR PACA.	Communes	Pilote et partenaire						
	N°3	Travailler avec Initiative Menton Riviera.	CARF	A programmer	CARF	IMR, CCI, CMAR	IMRE, CCI et CMA	Partenaire						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CARF	A estimer	A estimer			A estimer						
	N°2	Investissement	CARF	A estimer	A estimer			A estimer						
	N°3	Fonctionnnement	CARF	A estimer	A estimer			A estimer						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Artisans d'excellence	Nombre	CARF	2025	A récolter		2030	A récolter					
	N°2	Achats en circuits courts	Nombre	CARF	2025	A récolter		2030	A récolter					
	N°3	Certifications environnementales	Nombre	CCI, CMA	2025	A récolter		2030	A récolter					

Stratégie	Axe 3	Assurer une prospérité vertueuse de la Riviera française.				Orientation N° 10	Favoriser les circuits courts							
N° / Titre de la fiche-actions	3-10-B	Développer une agriculture en circuit court.												
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	Les récentes manifestations des agriculteurs, tout comme les crises environnementales récurrentes (sécheresse, changement climatique) démontrent que ce secteur économique doit changer, s'adapter et muter. Ainsi, les circuits courts permettent de développer une agriculture de proximité, de répondre à une demande locale de produits de proximité, tout en ayant un faible impact environnemental (réductions des émissions de GES liées au transport des aliments sur de longues distances). C'est un levier de développement économique important pour les territoires et un moyen de favoriser une production alimentaire saine et de qualité. La CARF souhaite dans un premier temps avoir une connaissance approfondie des productions et de l'offre à proposer tout en soutenant les filières agricoles et accompagnant les projets d'outils de transformation actuels. Toutes ces actions convergent vers la mise en place d'un projet alimentaire territorial permettant une vision agricole et alimentaire à l'échelle du territoire.													
Contenu	Opération N°1	1. Recenser les productions du territoire et les besoins des producteurs et des éleveurs de la CARF et compléter cet inventaire avec celui des Paillons.												
	Opération N°2	2. Développer la coopérative de la Riviera française (ex-SCIC Les Hespérides) vers d'autres productions que l'agrumiculture.												
	Opération N°3	3. Mettre en place des outils de transformation des produits agricoles du territoire : moulin à huile, transformation viande, châtaignes, miel, vigne, essenciers.												
	Opération N°4	4. Encourager l'offre de paniers paysans.												
	Opération N°5	5. Elaborer un Plan Alimentaire Territorial.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Recenser les productions et les besoins de commercialisation des producteurs du territoire.	CARF	En cours	CARF - service agriculture	CARF, CCPP	Communes, OTC	Pilote						
	N°2	Développer la coopérative de la Riviera française.	CARF	En cours	CARF - service agriculture	CARF	Coopérative de la Riviera française	Maître d'œuvre						
	N°3	Développer les outils de transformation des produits agricoles.	CARF	En cours	CARF - service agriculture	CARF	Associations de producteurs	Pilote et accompagnement						
	N°4	Encourager les paniers paysans.	CARF	A initier	CARF - service agriculture	CARF	Acteurs locaux, associations de producteurs, CCAS	Pilote et accompagnement						
	N°5	Elaborer un PAT.	CARF	Dépôt dossier en cours	CARF - service agriculture	CARF	Communes, acteurs locaux, producteurs...	Pilote						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Fonctionnement	CARF	Interne	Interne		0 €	
	N°2	Investissement	CARF	2 500 k€	600 k€ 20%		1 000 k€ - 40 % - Etat (DETR - FNADT) 250 k€ - 10 % - Département 06 750 k€ - 30% - FEADER (Europe)	
	N°3	Investissement	CARF	890 k€ (pôle transformation 1. 610. 250 € (moulin à huile)	178 k€ - 20 % 322 050€ - 30 %		445k€ - 50 % - Etat 178k€ - 20 % - Département 06 89k€ - 10% - FEADER (Europe) 805 12€ - 50 % - Etat 483 075€ - 20 % - Département 06	
	N°4	Fonctionnement	CARF	0 €	0 €		0 €	
	N°5	Investissement	CARF	60 k€	18 k€ - 30 %		42 k€ - 70 % - Etat-ADEME	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Producteurs	Nombre	CARF	2025	80	2030	130
	N°2	Productions	Tonnes	CARF	2025	40	2030	100
	N°3	Chiffre d'affaires	Euros	CARF	2025	négatif 96 k€	2030	40 k€
	N°4	Ateliers	Nombre	CARF	2026	0	2030	2
	N°5	Paniers vendus	Nombre	CARF	2025	pas de données	2030	5

Stratégie	Axe 3	Assurer une prospérité vertueuse de la Riviera française.			Orientation N° 11	Utiliser le bâti ancien pour créer de nouvelles activités	
N° / Titre de la fiche-actions	3-11-A	Redynamiser les centres bourgs et centres historiques.					
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R/adaptation réseaux	Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées	
Cadre et contexte	La redynamisation des centres bourgs et centres historiques des villages de la Roya/Bevera passe aussi par l'image visuelle de ces centres anciens, patrimoine local et vecteur d'économie touristique. L'embellissement des villes, notamment sinistrées par la tempête Alex, pose de façon plus profonde la réhabilitation énergétique des enveloppes des batiments dégradés. Une action publique est nécessaire pour la réhabilitation de ce parc de logement fortement dégradé présentant des travaux d'ampleur, pour lesquels l'intégration des énergies renouvelables ou techniques d'isolation ne sont pas toujours compatibles avec la notion de secteur patrimonial. Ce sont des projets coûteux, avec des accès chantier compliqués en centre ancien. La question du maître d'ouvrage est également un point complexe, puisque la plupart des copropriétés ne sont pas constituées, les propriétaires multiples sont parfois des successions non réglées, et lorsque les propriétaires sont identifiés, les résidences secondaires vacantes ne sont pas toujours considérées comme prioritaires par leur propriétaire pour investir dans des travaux coûteux. Il est important de faciliter l'accompagnement technique et de réduire le reste à charge du propriétaire privé pour l'inciter à faire ses travaux dans les secteurs à enjeux . Les autres alternatives étant le portage direct d'opération par des acquisitions/rénovations de la part des politiques locales ou l'accompagnement technique aux baux à réhabilitation par des bailleurs. A noter que les communes de Sospel, Breil-sur-Roya et de Tende sont lauréates du dispositif Petites Villes Demain visant à la revitalisation de leurs centres bourgs.						
	La réhabilitation énergétique de logements, de leurs façades et toitures dans les centres anciens vise en outre à restaurer les paysages défigurés par la tempête Alex en leur permettant de faire "peau neuve". Réhabilitation qui permettra d'offrir une offre de logement de qualité, en réponse à la baisse significative de logements et de population des communes sinistrées. Il est par ailleurs à noter que le patrimoine bâti de ces communes est vieillissant et fortement dégradé dont le nombre de logements vacants et de biens sans maître est conséquent (Exemple : 402 logements vacants pour Tende en 2021, 327 logements vacants pour la commune de Breil-sur-Roya...). Dans ce contexte, une étude d'identification des biens sans maîtres sur les 3 communes lauréates du dispositif Petites Villes de Demain est prévue.						
	Ces actions en faveur de l'habitat viseront à : -Refaire vivre les centres anciens avec notamment la rénovation à l'ilot en proposant une nouvelle manière d'habiter (possibilité de disposer d'un extérieur, faire pénétrer la luminosité dans l'habitation...) -Attirer une population désertant les centres anciens grâce à un habitat de qualité ; -Produire des logements résilients et de qualité en réponse aux normes actuelles.						
	Les interventions ciblées en matière d'habitat auprès des communes du territoire de la CARF sont prévues à la fois auprès de(s) : * Parc d'habitat privé avec le dispositif de l'OPAH : Pour permettre la rénovation de ces centres anciens un programme en faveur de l'habitat privé, à la fois pour les propriétaires occupants (moyenne conditions de ressources) et pour les propriétaires bailleurs a été lancé afin de participer à sa redynamisation : - Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) énergie pilotée par la CARF depuis janvier 2022. - Pour les communes lauréates du dispositif Petites Villes de Demain et dans l'objectif de mener une opération ciblée dans les centres bourgs des communes de Breil-sur-Roya et de Tende, une copropriété est ciblée s'inscrivant dans le cadre d'un avenant de l'OPAH (actuellement en cours d'élaboration) * Acquisitions rénovation/réhabilitation par les communes : En faveur des projets d'acquisitions rénovation/réhabilitation portés par les communes sur leurs patrimoines fortement dégradés.						
	→ Fonction des projets disparates en fonction des communes (une étude au cas par cas auprès de chaque commune est en cours), à noter que le reste à charges pour les maîtres d'ouvrages (communes) réhabilitant entièrement ces patrimoines dégradés reste trop conséquent avec un reste à charge supérieur à 20%.						
Contenu	Opération N°1	1. Favoriser de nouvelles activités dans les centres anciens par la réhabilitation du bâti ancien par les communes.					
	Opération N°2	2. Identifier les biens vacants sans maîtres par les communes.					

Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
	N°1	Favoriser de nouvelles activités dans les centres anciens par la réhabilitation du bâti ancien.	Centre bourg (périmètre de la future convention d'ORT)	Appui en faveur de l'habitat privé : Avenant à l'OPAH (CARF) Aide aux acquisitions (AA) rénovations des communes	OPAH : CARF AA : Communes	OPAH : Urbanis AA : à déterminer	OPAH : ANAH AA : Etat MIRV, Région (NTDA)	OPAH : pilote AA : appui en ingénierie cadre de Petites Villes de Demain	Avenant OPAH AA	Avenant OPAH AA	Avenant OPAH AA	2028 AA	2029 AA	2030 AA
		N°2	Identifier les biens vacants sans maîtres.	Centre bourg (périmètre de la future convention d'ORT)	Etude générale à venir : Cahier des charges en cours de rédaction	Communes	Agence06	Banque des territoires Etat?	Appui technique aux communes PVD					
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	FONC ET INVEST	OPAH : CARF	900k€ (prévisionnel)	RAC propriétaires : 11,7k€			Prévisionnel : ANAH : 317k€ (39%) CARF : 37k€ (5%) CARF et ANAH : 37K€						
		Investissement	AA : Communes	3 500k€ (prévisionnel)	Communes : 700k€ (prévisionnel)									
	N°2	Fonctionnement	Communes	A déterminer	A déterminer			A déterminer, possible subvention de la banque des territoires						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Puissance énergétique	kWhEP/m²; €/an ; kgCO2m²	OPAH : urbanis AA : Communes	2023	Avenant OPAH : Passage classe F à G AA : amélioration de l'efficacité énergétique		2026	Après travaux classe D Nombre de requalification réalisée					
		N°2	Etudes menées par communes PVD	Nombre	Communes	2023	1		2026	3				

Stratégie	Axe 3	Assurer une prospérité vertueuse de la Riviera française.			Orientation N° 11	Utiliser le bâti ancien pour créer de nouvelles activités
N° / Titre de la fiche-actions	3-11-B	Installer de nouvelles activités dans les bâtiments abandonnés dans les zones de friches.				
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R/adaptation réseaux	Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées
Cadre et contexte	Réhabilitation de friches ferroviaires CADRE : Les communes de Breil-sur-Roya et de Tende sont des communes bénéficiaires du dispositif Petites Villes de Demain périmètre de la future convention d'Opération de Revitalisation du Territoire. Dans une démarche de résilience foncière, les secteurs gares de ces 2 communes se présentent des secteurs à enjeux en matière d'aménagement, en réponse aux enjeux de la Zero Artificialisation Nette. En ce sens, les secteurs gares de Saint-Dalmas de Tende et de Breil-sur-Roya s'inscrivent pleinement dans cette dynamique. CONTEXTE : La ligne ferroviaire reliant Nice a Tende a été inaugurée en 1928. Elle est un marqueur historique et touristique fort du territoire. Elle permet de relier les vallées de la Roya et de la Bevera au littoral. Cette ligne constitue un axe important pour la vallée de la Roya. Dans l'objectif de redynamisation des secteurs gares de ces deux communes actuellement en friches, la CARF et les communes, avec le soutien de l'Etat, de la Région Sud et du CD06, souhaitent impulser des études d'opportunité et de faisabilité en faveur de la requalification des friches ferroviaires à fort potentiel d'attractivité territoriale et de disponibilité foncière. Pour les secteurs gare de Breil-sur-Roya et de Tende, les bâtiments, présents aux gares sont des bâtisses monumentales construites dans les années 1920. Elles présentent une architecture remarquable dans ce milieu de montagne. De plus, il est à noter, pour le secteur de St-Dalmas de Tende, que le plateau de la gare est doté d'un foncier de 8 ha de friches à réaménager, avec de nombreuses constructions existantes (hall ferroviaire, pavillons de tailles variables...). Le secteur de Breil-sur-Roya fait état d'un constat similaire avec une acquisition progressive du patrimoine par la commune. L'ancienne brigade de la voie dont la commune a fait l'acquisition en 2023 et qui abritera un Tiers-lieu d'écoconstruction sera un projet opérationnel exemplaire. Il pourra servir de première marche pour préfigurer la réhabilitation de ce plateau gare. Le site de St-Dalmas de Tende et de Breil-sur-Roya sont tous deux des secteurs présentant des opportunités foncières à haut potentiel constructible rare à l'échelle des Alpes-Maritimes. L'aménagement des secteurs gares se fera en cohérence avec le travail de revitalisation des centres bourgs dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain. Réhabilitation des étages de la médiathèque de Tende La commune de Tende manque de foncier disponible pour loger notamment les professionnels de santé (hospitaliers venant d'Italie), ce qui est un véritable frein au développement de la commune. Les étages de l'actuelle médiathèque de Tende se présente comme étant du foncier vacant et dégradé en centre bourg . Le Conseil Départemental propriétaire foncier de ce patrimoine avec assistance à maîtrise d'ouvrage d'Habitat 06 se charge de la requalification de ce bien en lien avec la commune de Tende. Le projet portera ainsi sur : la performance énergétique du bâtiment 565m² (de l'étiquette G à l'étiquette A - BBC) par la création de logement locatifs pour actifs (gestion Habitat 06). Les études de réhabilitation des friches veilleront à prendre en compte les enjeux environnementaux propres aux sites et à limiter l'imperméabilisation de surfaces nouvelles.					
Contenu	Opération N°1	1. Réaménager des friches de la gare SNCF de Breil-sur-Roya.				
	Opération N°2	2. Elaborer un projet d'aménagement des friches de la gare SNCF de Saint-Dalmas-de-Tende.				
	Opération N°3	3. Réhabiliter les étages du bâtiment de la médiathèque de Tende.				

Stratégie	Axe 3	Assurer une prospérité vertueuse de la Riviera française.				Orientation N° 12	Recycler et limiter la production de déchets							
N° / Titre de la fiche-actions		3-12-A	Produire moins de déchets.											
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		✓ Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	En France, le traitement et la gestion des déchets est responsable de 3 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).													
	La notion de prévention des déchets est introduite dans la loi du 13 juillet 1992 qui pose le principe de prévention : prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets. La loi (article L. 541-1 du code de l'environnement) inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.													
	Dans le cadre de l'exercice de ses compétences Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés, la CARF est engagée dans une démarche de prévention des déchets. Elle a adopté son PLPDMA, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, en décembre 2022 : ce document de programmation reprend les actions de prévention déjà menées par la CARF et planifie de nouvelles actions sur une période de 6 ans.													
	L'enjeu est de recycler et limiter la production des déchets via l'économie circulaire et locale (mise en place de donneries, boîte à livres, préaux à matériaux : actions déjà mises en place ou en cours de réalisation). Pour une utilisation optimale de ces outils, les actions d'information et de sensibilisation (sur le tri sélectif des déchets, le compostage, le programme zéro déchets...) seront poursuivies et développées.													
Contenu	Opération N°1	1. Proposer une aide financière pour l'achat de composteur, couches lavables pour enfants.												
	Opération N°2	2. Elaborer le contrat d'objectifs déchets de la CARF.												
	Opération N°3	3. Mener régulièrement des opérations 0 déchets.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/25	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Proposer une aide pour l'achat de composteur.	CARF	Opérationnel : vente de composteurs à tarif aidé depuis 2010 ; aides financières pour composteurs partagés, lombricomposteurs, broyeur à déchets végétaux depuis 2022.	CARF	CARF	CARF	Pilote	Poursuite des actions et renforcement de la communication liée.					
	N°2	Elaborer le contrat d'objectifs déchets de la CARF.	CARF	En cours	CARF / Région SUD PACA	CARF	Région SUD PACA	Pilote	Vote par la CARF et la Région Sud					
	N°3	Mener des opérations 0 déchets.	CARF	Opérationnel depuis 2020	CARF	CARF	Communes	Pilote	Commune de Beausoleil	Selon les communes volontaires.				

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Fonctionnement	CARF	5 k€ toutes aides confondues	5 k€ - 100 %		0	
	N°2	Fonctionnement	CARF	Interne	100%		0	
	N°3	Fonctionnement	CARF	2,5 k€/programme	15 k€ - 100 %		0	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Composteurs distribués	Nombre	CARF	2025	200 composteurs / an 5 aides couches lavables / an 40 aides broyeurs végétaux / an 5 aides lombricomposteurs / an	2030	A récolter
	N°2	NC	/	CARF	2025	NC	2030	NC
	N°3	Foyers inscrits	Nombre	CARF	2025	15 foyers inscrits / programme	2030	A récolter

Stratégie	Axe 3	Assurer une prospérité vertueuse de la Riviera française.				Orientation N° 12	Recycler et limiter la production de déchets							
N° / Titre de la fiche-actions	3-12-B	Trier davantage.												
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	En France, le traitement et la gestion des déchets est responsable de 3 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).													
	La notion de prévention des déchets est introduite dans la loi du 13 juillet 1992 qui pose le principe de prévention : prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets. La loi (article L. 541-1 du code de l'environnement) inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.													
	Dans le cadre de l'exercice de ses compétences Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés, la CARF est engagée dans une démarche de prévention des déchets. Elle a adopté son PLPDMA, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, en décembre 2022 : ce document de programmation reprend les actions de prévention déjà menées par la CARF et planifie de nouvelles actions sur une période de 6 ans.													
	L'enjeu est de recycler et limiter la production des déchets via l'économie circulaire et locale (mise en place de donneries, boîte à livres, préaux à matériaux : actions déjà mises en place ou en cours de réalisation). Pour une utilisation optimale de ces outils, les actions d'information et de sensibilisation (sur le tri sélectif des déchets, le compostage, le programme zéro déchets...) seront poursuivies et développées. La communication régulière sur la thème de la prévention et la gestion des déchets est primordiale. Elle est complétée par différentes actions à destination des usagers pour une meilleure prise de conscience de la nécessité de limiter et trier ses déchets au mieux.													
Contenu	Opération N°1	1. Organiser 2 visites gratuites par an du centre de tri des emballages.												
	Opération N°2	2. Organiser la collecte des biodéchets (déchets verts et alimentaires).												
	Opération N°3	3. Mobiliser les usagers : encourager le tri sélectif des déchets et des biodéchets.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/25	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Organiser 2 visites gratuites par an du centre de tri.	CARF	Opérationnel	CARF	CARF	CARF	Pilote	Organisation de 2 visites / an					
	N°2	Organiser la collecte des biodéchets.	CARF	Réflexion à mener à l'ouverture d'un site de compostage des biodéchets à proximité.	CARF	CARF	CARF	Pilote	Mise en œuvre si ouverture d'un site de compostage des biodéchets dans le Département des Alpes-Maritimes : réflexion à mener avec prise en compte des coûts de traitement + coûts de collecte + coûts de transport + coûts des contenants.					
	N°3	Mobiliser les usagers.	CARF	En cours	CARF	CARF	CARF	Pilote	Transmission régulière de demandes de publications (site internet CARF, réseaux sociaux, presse, etc.) au service communication de la CARF					
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CARF	Transport pris en charge par le service transport	A estimer			0						
	N°2	Etudes	CARF	35k€	35 k€ - 100 %			0						
	N°3	Fonctionnement	CARF	En cours	A estimer			A estimer						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Inscrits / visite	Nombre	CARF	2025	15 personnes / visite		2030	90 personnes					
	N°2	Parutions éditées	Nombre	CARF	2025	Nombre de parutions/mois		2030	A récolter					
	N°3	Parutions distribuées	Nombre	CARF	2025	A récolter		2030	A récolter					

Stratégie	Axe 3	Assurer une prospérité vertueuse de la Riviera française.					Orientation N° 12	Recycler et limiter la production de déchets						
N° / Titre de la fiche-actions	3-12-C	Réutiliser les objets.												
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux			Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		Adaptation au changement climatique			Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées	
Cadre et contexte	En France, le traitement et la gestion des déchets est responsable de 3 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).													
	La notion de prévention des déchets est introduite dans la loi du 13 juillet 1992 qui pose le principe de prévention : prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets.													
	La loi (article L. 541-1 du code de l'environnement) inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.													
	Dans le cadre de l'exercice de ses compétences Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés, la CARF est engagée dans une démarche de prévention des déchets. Elle a adopté son PLPDMA, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, en décembre 2022 : ce document de programmation reprend les actions de prévention déjà menées par la CARF et planifie de nouvelles actions sur une période de 6 ans.													
Le développement de l'économie circulaire par le réemploi est un axe majeur de prévention des déchets. La CARF l'a initié en 2018 en ouvrant des donneries dans chacune de ses déchèteries : des objets en bon état d'utilisation y sont déposés et sont disponibles pour d'autres usagers.														
Contenu	Opération N°1	1. Développer les points de ressourcerie/donnerie en centre-ville.												
	Opération N°2	2. Mettre en place une matériauthèque.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/25	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Développer les ressourceries en centre-ville.	CARF	Local en cours d'aménagement à Beausoleil (rue Jules Ferry) pour ouvrir une donnerie avec un espace réparation. recrutement en cours de 2 services civiques CARF.	CARF et ville de Beausoleil	CARF et ville de Beausoleil	CARF et ville de Beausoleil	Pilote et partenaire	Ouverture S1					
	N°2	Mettre en place une matériauthèque.	CARF	Opérationnel : 7 espaces matériauthèques dans les 7 déchèteries communautaires.	CARF	CARF	CARF	Pilote	2025 : S1 : décision de pérennisation ou non					
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Recrutements + petits matériels	CARF	3 k€	3 k€ - 100 %			A voir avec la Région Sud PACA (Contrat d'Objectif Déchets)						
	N°2	Travaux / matériels	CARF	25 k€	25 k€ - 100 %			RAS						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Visites	Nombre	CARF	2024	10/jour		2030	A récolter					
	N°2	Transactions gratuites	Nombre	exploitant déchèteries	2023	A récolter		2030	A récolter					

Stratégie	Axe 3	Assurer une prospérité vertueuse de la Riviera française.					Orientation N° 13	Favoriser une agriculture adaptée et volontariste, sur des parcelles identifiées.						
N° / Titre de la fiche-actions	3-13-A	Soutenir les agriculteurs.												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES			Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique			✓ Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées	
Cadre et contexte	A l'instar du reste de la France, la région PACA continue de perdre ses exploitations agricoles. En dix ans, le nombre d'exploitations a diminué de 18%, passant de 22 103 en 2010 à 18 025 en 2020. Dans le département, le nombre d'exploitations agricoles est en baisse de 37,2%. La pression foncière est un des facteurs de cette baisse avec en 10 ans une perte de 1000 hectares de terres exploitées sur le département. La difficulté de renouvellement générationnel est un autre facteur avec le vieillissement des agriculteurs. Dans le département, la moyenne d'âge des exploitants est de 52 ans en moyenne. Les agriculteurs ont besoin d'être accompagnés dans leur projet professionnel et d'être accompagnés dans des pratiques agroécologiques. La CARF s'engage pour favoriser l'installation des agriculteurs et de les accompagner dans leurs démarches. Le soutien aux filières agricoles patrimoniales telles que le citron, l'olive, la châtaigne est également une volonté de la CARF en plus du maraîchage et de l'élevage. Ce soutien permettra d'accroître le développement d'une agriculture de proximité, de répondre à une demande locale de produits de proximité, tout en ayant un faible impact environnemental (réductions des émissions de GES liées au transport des aliments sur de longues distances). Aussi, la préservation des sols agricoles permet de stocker le carbone (cultures : 50 tonnes de carbone par hectare).													
Contenu	Opération N°1	1. Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, notamment dans les filières agrumicole, oléicole, castanéicole, maraîchère et d'élevage (conseil et accompagnement).												
	Opération N°2	2. Créer et développer des espaces tests agricoles.												
	Opération N°3	3. Encourager la multifonctionnalité de l'agriculture (qui ne peut exister que si l'outil agricole est présent : chambre d'hôtes, accueil pédagogique à la ferme...).												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.	CARF	En cours	CARF	CARF	Chambre d'agriculture 06, SAFER, ADEAR, associations de producteurs locaux, Terre de Liens.	Mise en relation						
	N°2	Créer et développer les espaces tests agricoles.	CARF	En cours	CARF	CARF	ADEAR, MOSAGRI, Agribio, Maison du vivant.	Pilote						
	N°3	Encourager la multifonctionnalité de l'agriculture.	CARF	A définir	CARF	CARF	Chambre d'agriculture 06, OTC Menton Riviera Merveilles, associations de producteurs locaux.	Accompagnement						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Fonctionnement	CARF	A définir	A définir		A définir	
	N°2	Fonctionnement	CARF	25 k€	25 k€ - 100 %		0 k€ - 0 %	
	N°3	Fonctionnement	CARF	A définir	A définir		A définir	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Nouveaux agriculteurs	Nombre	CARF, Chambre d'agriculture	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°2	Agriculteurs en test	Nombre	CARF, MOSAGRI	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°3	Activités multifonctionnelles	Nombre	CARF	2025	A récolter	2030	A récolter

Stratégie	Axe 3	Assurer une prospérité vertueuse de la Riviera française.				Orientation N° 13	Favoriser une agriculture adaptée et volontariste, sur des parcelles identifiées.							
N° / Titre de la fiche-actions	3-13-B	Remettre en culture les terres agricoles.												
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		Adaptation au changement climatique		✓ Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	La préservation du foncier agricole est un enjeu prioritaire pour le maintien d'une agriculture durable et souveraine. La remise en culture de ces terrains permettrait d'enrichir l'offre en termes de production locale de qualité sur le territoire. Aujourd'hui, le territoire de la CARF possède de nombreuses parcelles en friches à potentiel qui pourraient être remises en culture. La préservation des terres agricoles passe par une remise en culture de ces terres et par leur protection de l'urbanisation et la limitation de la spéculation foncière. Cette remise en culture permettra d'accroître le développement d'une agriculture de proximité, de répondre à une demande locale de produits de proximité, tout en ayant un faible impact environnemental (réductions des émissions de GES liées au transport des aliments sur de longues distances). Aussi, la préservation des sols agricoles permet de stocker le carbone (cultures : 50 tonnes de carbone par hectare). Le volet agricole sera mis en oeuvre dans le respect constant de la biodiversité locale, en veillant à son maintien et à son développement (par exemple en créant un réseau de haies).													
Contenu	Opération N°1	1. Recenser les parcelles communales et privées à remettre prioritairement en culture.												
	Opération N°2	2. Aider les communes à la remise en état des terres agricoles communales pour permettre l'installation d'agriculteurs ou l'agrandissement d'exploitations existantes.												
	Opération N°3	3. Recenser les parcelles vacantes sans maître par les communes de la CARF.												
	Opération N°4	4. Renforcer l'animation auprès de propriétaires fonciers.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
	N°1	Recenser les parcelles communales et privées.	CARF	Effectué. A poursuivre.	CARF	CARF.	Communes, SAFER	Pilote	2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°2	Aider les communes à la remise en état des terres agricoles communes.	CARF	En cours de validation.	CARF	CARF.	SAFER	Pilote						
	N°3	Recenser les parcelles vacantes.	CARF	En cours.	Communes	Communes.	SAFER	Accompagnement						
	N°4	Renforcer l'animation foncière.	CARF	En cours.	CARF	CARF, communes.	SAFER, Chambre d'agriculture 06, Terre de Liens.	Pilote						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Fonctionnement	CARF	A estimer	A estimer		A estimer	
	N°2	Investissement (fonds de concours)	CARF	100 k€	100 k€ - 100 %		0	
	N°3	Fonctionnement	Communes	A estimer	A estimer		0	
	N°4	Focntionnement	CARF	A estimer	A estimer		A estimer	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Parcelles identifiées	Nombre	CARF, communes	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°2	Demandes reçues	Nombre	CARF	2024	A récolter	2025/2026	A récolter
	N°3	Convention signée ou prestation effectuée	Nombre	Communes	2025	A récolter	2024/2026	Toutes les communes de la CARF
	N°4	Terrains mis à disposition	Nombre	Propriétaires fonciers	2024	A récolter	2030	A récolter

Stratégie	Axe 3	Assurer une prospérité vertueuse de la Riviera française.				Orientation N° 13	Favoriser une agriculture adaptée et volontariste, sur des parcelles identifiées.							
N° / Titre de la fiche-actions														
3-13-C Agir pour une agriculture agro-écologique.														
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique			✓ Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées		
Cadre et contexte	Les puits de carbone sont un ensemble de processus qui extraient les gaz à effet de serre de l'atmosphère. Ainsi, le dioxyde de carbone est souvent stocké dans l'eau des océans, les végétaux ou les sous-sols.													
	Le renforcement du stockage du carbone peut se faire de différentes façons sur le territoire et se caractérise surtout dans les sols, la végétation et les matériaux. Sur la CARF, la forêt représente 79% du stock de carbone du territoire, le reste étant essentiellement des prairies. Les espaces forestiers stockent chaque année environ 142 000 tCO2eq/an.													
	D'autres pistes de réflexion sont à étudier comme la multiplication de nouvelles pratiques agricoles au sein des exploitations (agroécologie) ou la baisse de l'artificialisation.													
Contenu	Opération N°1	1. Inscrire des mesures de préservation et de création d'infrastructures agroécologiques (haies...) dans les PLU.												
	Opération N°2	2. Encourager l'agriculture écologique (agroécologie).												
	Opération N°3	3. Développer les MAEC dans le périmètre des zones Natura 2 000.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Inscrire des mesures de préservation dans les PLU.	CARF	A programmer	Communes	Communes	CARF, INRAE	Accompagnement						
	N°2	Encourager l'agriculture écologique.	CARF	A programmer	CARF	CARF	Chambre d'agriculture, agriculteurs.	Pilote						
	N°3	Développer les MAEC.	PAEC de la Riviera française	En cours	CARF	CARF	DRAAF, DDTM, Europe, CERPAM, Agribio, VIVEA, ONF.	Opérateur	Suivi des 12 contrats (sous réserve de validation des contrats 2024.	Suivi des 12 contrats (sous réserve de validation des contrats 2024.	Suivi des 12 contrats (sous réserve de validation des contrats 2024.	Renouvellement du PAEC de la Riviera Française.		
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	Communes	A estimer	A estimer			A estimer						
	N°2	Fonctionnement	CARF	A estimer	A estimer			A estimer						
	N°3	Fonctionnement	CARF	2 ETP 100 %	0			FEADER 80 % - Région SUD PACA 20 %						

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	PLU modifié	Nombre	Communes	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°2	Création d'infrastructures agroécologiques	Nombre	Communes	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°3	Eleveurs sensibilisés	Nombre	CARF	2024/2025	14 (formations obligatoires destinée aux éleveurs	2030	Plus d'éleveurs sensibilisés au maintien de la Biodiversité, de la ressource en herbe et à la gestion DFCI (pâturages et ouvertures des milieux).
	N°4	Eleveurs en contrat	Nombre	CARF	2023/2024	12 (à confirmer)	2030	Renouveler le PAEC e la Riviera française.

Stratégie	Axe 4	Associer l'ensemble de la population et les acteurs économiques pour vivre sur un territoire authentique, préservé, sain, naturel et non pollué.			Orientation N° 14	Agir avec les territoires voisins et les acteurs du territoire.	
N° / Titre de la fiche-actions	4-14-A	Agir pour la transition écologique avec les acteurs institutionnels.					
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R/adaptation réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées	
Cadre et contexte	La CARF s'affiche comme le principal chef de file de la transition énergétique sur le territoire en jouant le rôle d'animateur et en développant la mise en réseau avec les différents partenaires. La portée des actions est plus grande quand elle est partagée avec d'autres partenaires. Le travail de collaboration et de mise en commun de moyens entrepris depuis janvier 2021 sera poursuivi avec la CCPP avec une collaboration commune fléchée sur le plan d'actions. Par exemple, les partenariats avec la Préfecture des Alpes-Maritimes et la Principauté Monégasque seront développés pour travailler plus facilement sur des problématiques comme la mobilité, la gestion des déchets ou encore la qualité de l'air (Plan de Protection de l'Atmosphère : PPA). La ligne Nice-Sospel-Breil-Tende va être régénérée de 2024 à 2025 entre Nice et Breil. Sa partie Breil-Tende devra ensuite être régénérée à son tour afin de la pérenniser en améliorant notamment sa capacité à recevoir plus de circulations (sillons). La ligne Zest 18 Monaco-Menton frontière St-Louis est devenue la 2nde ligne du réseau de la Riviera Française alors qu'elle est exploitée avec 3 minibus seulement. Régulièrement saturée, il conviendrait de la renforcer pour continuer d'offrir des alternatives en transports collectifs à la voiture individuelle pour les déplacements locaux entre Monaco, Beausoleil, Roquebrune-Cap-Martin et Menton (actifs, scolaires, touristes, autres déplacement tous motifs).						
Contenu	Opération N°1	1. Mutualiser le personnel CARF et CCPP en charge de la mise en œuvre du PCAET.					
	Opération N°2	2. Agir en faveur de la ligne Nice-Breil-Tende-Cunéo avec la CCPP.					
	Opération N°3	3. Poursuivre le traitement d'une partie des déchets de la CARF à Monaco.					
	Opération N°4	4. Poursuivre l'exploitation de la ligne 18 Menton-Monaco.					
	Opération N°5	5. Participer au Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes piloté par l'Etat.					

Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Mutualiser le personnel CARF et CCPP.	CARF / CCPP	En cours	CARF / CCPP	-	Communes	Partenaire						
	N°2	Agir en faveur de la ligne Nice-Breil-Tende-Cunéo.	Roya	Néant	Région SUD PACA	SNCF	Région SUD PACA	Partenaire						
	N°3	Poursuivre le traitement d'une partie des déchets.	CARF	A programmer	CARF	-	Principauté de Monaco	Initiateur						
	N°4	Poursuivre l'exploitation de la ligne 18 = ajouter un 4ème minibus.	CARF et Monaco	A étudier	CARF	Zest	Principauté de Monaco	AOM						
	N°5	Participer au PPA des Alpes-Maritimes.	CARF	En cours	Préfecture 06	Préfecture 06	EPCL, entreprises	Suivi						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CARF / CCPP	A définir	A définir			A définir						
	N°2	Travaux / étude	Région	20 000 k€ - travaux 500 k€ - étude	2 000 k€ - 10 % / 100 k€ - 20 %			0						
	N°3	Fonctionnement	CARF	A définir	A définir			A définir						
	N°4	Fct : contribution d'équilibre de 80%	CARF et Monaco	300 k€	180 k€ - 60 %			60 k€ - 20 % / 60 k€ - 20 % (Monaco ?)						
	N°5	Fonctionnement	Préfecture 06	0	0			0						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	ETP	1	CARF / CCPP	2024	A récolter		2030	A récolter					
	N°2	Circulation de trains	Nombre	SNCF-Trenitalia	2024	10		2029	20					
	N°3	Tonnes de déchets traités	Tonnes	A définir	2025	A récolter		2030	A récolter					
	N°4	Fréquentation : voyages	Nombre	Zest - billettique	2023	185000		2026 et suivantes	230000					
	N°5	Réunions	Nombre	CARF	2024	A récolter		2030	A récolter					

Stratégie	Axe 4	Associer l'ensemble de la population et les acteurs économiques pour vivre sur un territoire authentique, préservé, sain, naturel et non pollué.					Orientation N° 14	Agir avec les territoires voisins et les acteurs du territoire.						
N° / Titre de la fiche-actions	4-14-B	Encourager les acteurs économiques dans les bonnes pratiques.												
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		✓ Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		Adaptation au changement climatique		Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	LA CARF se fixe pour objectif de créer et d'animer des réseaux d'entreprises afin de pouvoir agir à leurs côtés. A travers la création de réseaux d'entreprises la CARF pourra mieux les sensibiliser, les accompagner et les aider.													
Contenu	Opération N°1	1. Encourager les entreprises à obtenir des labels environnementaux (Ecolabel, Clé Verte, RGE, etc.).												
	Opération N°2	2. Favoriser et faciliter le tri des commerces et entreprises : réglementairement, les professionnels sont responsables de leurs déchets et les collectivités locales n'ont pas obligation de les collecter. Et si la collecte est assurée par le service public, ce dernier doit le facturer : il s'agit de la redevance spéciale qui est déjà mise en œuvre sur un certains nombre de collectivités et pour laquelle la CARF va lancer une étude dans les prochains mois.												
	Opération N°3	3. Sensibiliser les acteurs économiques à la transition écologique en partenariat avec IMR et par les travaux du CDD de la CARF.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
	N°1	Encourager les entreprises à obtenir des labels environnementaux	CARF	A programmer	CARF , OTM	CCI, CMA , OTM	CCI, CMA	Partenaire	2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°2	Favoriser et faciliter le tri des commerces et entreprises.	CARF	Etude en cours	CARF	CARF	Commerces et entreprises	Pilote et partenaire						
	N°3	Sensibiliser les acteurs économiques à la transition écologique.	CARF	En cours	CARF	CCI, CMA	CCI, CMA	Partenaire						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Fonctionnement	CARF , OTM	Personnel interne										
	N°2	Fonctionnement Etude en cours	CARF	60 k€										
	N°3	Fonctionnement	CARF	Personnel interne										
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Label RGE	Nombre	Entreprises	2025	A récolter		2030	A récolter					
	N°2	Tonnages triés	Nombre	Commerces et entreprises	2025	A récolter		2030	A récolter					
	N°3	Séances de sensibilisation nombre	Nombre	CCI, CMA	2025	A récolter		2030	A récolter					

Stratégie	Axe 4	Associer l'ensemble de la population et les acteurs économiques pour vivre sur un territoire authentique, préservé, sain, naturel et non pollué.			Orientation N° 15	Créer des partenariats avec l'Italie.
N° / Titre de la fiche-actions	4-15-A	Agir pou le climat et la transition écologique avec l'Italie voisine.				
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R/adaptation réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées
Cadre et contexte	Le Traité du Quirinal (signé le 21/11/2021) a représenté un levier important pour la coopération transfrontalière surtout au niveau local du territoire frontalier. A la suite de la signature de ce Traité, la CARF a pris pleine conscience du nouveau défi pour les collectivités territoriales, et notamment celui de devenir les protagonistes de la gouvernance du territoire transfrontalier. Ainsi, en plus des projets menés dans le cadre des programmes européens (Alcotra/Maritimo), depuis 2022, un processus d'accroissement de la coopération entre nos territoires et l'Italie voisine s'est enclenché avec l'élaboration d'un GECT de proximité. Une des missions prioritaires du GECT sera celle de jouer le « rôle de représentant des intérêts du territoire transfrontalier ». Il pourra identifier efficacement les exigences du citoyen et les faire remonter auprès des autres institutions locales et étatiques, notamment au sein du Comité du Quirinal et de l'Alliance Transfrontalière des Alpes du SUD dont il sera membre. Parmi les thématiques/domaines d'activité du GECT, d'intérêt dans ce contexte, figurent : 1. Protection et valorisation de l'environnement (montagne, ressources en eau, milieu marin, énergie); 2. Infrastructures, transports en commun et mobilité (mobilité durable); 3. Risques et protection des populations; 4. Sport de plein air; 5. Concertation sur l'aménagement du territoire, 6. Développement touristique orienté vers le soutien des structures et la durabilité. Les élus locaux français et italiens du secteur souhaitent améliorer la mobilité transfrontalière et faciliter ainsi l'activité économique, touristiques et la vie des frontaliers, notamment pour les études et le travail. Les élus de la CARF, désireux de valoriser le patrimoine naturel commun avec les territoires italiens voisins, ont souhaité que la CARF et l'OTC Menton Riviera & Merveilles candidatent en février 2023 à l'appel à projets "Nouveaux Défis" du programme Interreg Alcotra en tant que partenaire du projet "RivierALP". Ce projet transfrontalier vient compléter et enrichir l'initiative globale de développement du VTT et du cyclotourisme sur le territoire de la Riviera française, menée dans le cadre du programme Avenir Montagne Ingénierie, comme décrit dans la fiche 3-9-B. RivierALP (https://www.interreg-alcotra.eu/fr/rivieralp-itineraires-cyclables-et-chemin-pedestre-entre-les-alpes-et-la-mer) a pour objectif de créer une " station verte" consacrée à la pratique des activités de pleine nature. Il réunit 9 partenaires français et italiens: Limone Piemonte (chef de file), CONITOURS - Consorzio Operatori Turistici Provincia di Cuneo, Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, Département des Alpes-Maritimes, Ente di Gestione delle Aree Protette delle Alpi Marittime, COMUNE di SANREMO, Provincia di Imperia, Office de Tourisme Communautaire Menton Riviera & Merveilles, Parco Naturale Regionale delle Alpi Liguri. Le projet prévoit l'identification conjointe des principaux tracés des itinéraires - dont la plupart existent déjà et peuvent être parcourus mais ils doivent être améliorés et sécurisés - , l'élaboration d'un storytelling dédié et la création d'un ensemble de services adaptés aux normes modernes du tourisme. Ces deux aspects sont indispensables à la mise en tourisme d'une offre unifiée transfrontalière liée à l'itinérance pédestre et cyclable.					
Contenu	Opération N°1	1. Créer un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) de proximité avec les communes de Ligurie et du Piémont proches de la CARF.				
	Opération N°2	2. Créer une ligne de bus San-Remo/Menton/Monaco.				
	Opération N°3	3. Développer et valoriser le réseau des itinéraires pédestres et cyclables transfrontaliers en limitant l'artificialisation de nouvelles voies.				

Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
	N°1	Créer un GECT.	CARF + communes italiennes de la Ligurie et du Piémont à la frontière avec la CARF + les communes du littoral ligure jusqu'à Sanremo.	La convention relative à la création du GECT et ses statuts sont en cours de rédaction.	CARF	Collectivités territoriales locales	CARF/Sanremo/Vintimille	Chef de file	2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
									Constitution de la nouvelle entité juridique en juin/juillet 2025					
	N°2	Créer une ligne de bus San-Remo/Menton/Monaco.	CARF + territoires italiens voisins	Etude financée par l'UE sur les freins administratifs	Commune de Vintimille	b-solutions « Public services and cross-border mobility ».	Commune de Vintimille	Partenaire						
	N°3	Développer les itinéraires pédestres et cyclables.	CARF + territoires italiens voisins	Projet européen RivierALP en phase de démarrage	Commune de Limone Piemonte	Entreprises privées	CONITOURS, CARF, CD06, Parc Naturel Alpi Marittime, Commune de Sanremo, Provincia di Imperia, OTC MRM, Parc Naturel Alpi Liguri	Partenaire du projet UE						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Fonctionnement	CARF	A déterminer	En ce qui concerne les ressources humaines, au moins dans un premier temps les membres pourront mettre à disposition du GECT du personnel pour limiter les coûts .		Emploi de fonds européens (Interreg et autres).	
	N°2	Fonctionnement	Commune de Vintimille	0€ (CARF)	A déterminer		A déterminer	
	N°3	Investissement : Achat d'un parc de VTAE qui sera mis à disposition des touristes pour de la location courte durée + Achat de 2 porte vélo à poser sur les bus touristiques du réseau de la CARF	Commune de Limone Piemonte	110,5 k€ (CARF)	22,1 k€		88,4 k€	
	N°3	Fonctionnement : Evénements rando/VT, classes vertes de découverte pour des scolaires et paniers-cadeaux de produits locaux pour les touristes empruntant les itinéraires transfrontaliers	Commune de Limone Piemonte	124,5 k€ (CARF)	24,9 k€		99,6 k€	
	N°3	Fonctionnement : Promotion de l'offre touristique transfrontalière pat l'OTC MRM	Commune de Limone Piemonte	338,8 k€ (OTC)	67,8 k€		271 k€	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	A déterminer	A déterminer	A déterminer	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°2	Faisabilité / coût de fonctionnement ultérieur	voyages/an	Fréquentation de l'opérateur du service	2024	0	2025	100000 voyages
	N°3	Itinéraires pédestres et cyclables transfrontaliers "des alpes à la mer" entretenus et promus	Nombre	CARF et partenaires du RivierALP	2024	0	2026	2
	N°3	Consommation financière du projet EU	€	CARF	2024	0	2026	338 750 €

Stratégie	Axe 4	Associer l'ensemble de la population et les acteurs économiques pour vivre sur un territoire authentique, préservé, sain, naturel et non pollué.					Orientation N° 15	Créer des partenariats avec l'Italie.						
N° / Titre de la fiche-actions		4-15-B		Gérer le risque hydrologique et sécuriser l'approvisionnement en eau.										
Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie		Réduction des émissions de GES		Production d'EnR&R/adaptation réseaux		Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique			Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées		
Cadre et contexte	La CARF s'affiche comme le principal chef de file de la transition énergétique sur le territoire en jouant le rôle d'animateur et en développant la mise en réseau avec les différents partenaires. Ainsi, elle intensifie la coopération avec l'Italie pour travailler, ensemble, sur un grand nombre de domaines. Le fleuve Roya, qui prend sa source en France au Col de Tende et se jette dans la Méditerranée en Italie à Vintimille, est la principale source d'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble du bassin franco-italo-monégasque. Ces puits alimentent en eau potable 60% de la population littorale de la CARF et notamment les secteurs hauts qui ne peuvent être alimentés par une autre ressource. Depuis la tempête Alex, un phénomène de colmatage dans le lit de la rivière, au niveau du champ captant, empêche le transfert de l'eau vers la nappe phréatique. Le niveau des puits dans lesquels l'eau est captée à Vintimille ne cesse de décroître. Cette situation menace l'approvisionnement de centaines de milliers d'habitants et d'entreprises d'une vaste zone transfrontalière et met en lumière la nécessité d'instaurer une gestion concertée du bassin. La CARF qui partage ces puits avec les italiens a engagé très rapidement des actions visant à maintenir la capacité des puits. La CARF a notamment candidaté à l'appel à projets "Transition" du programme Interreg Alcotra en tant que chef de file du projet Concert-Eaux OPERA aux côtés de 6 partenaires français et italiens (Communes de Triora et Mendatica, Université de Gênes, ARPAL, CNRS Côte d'Azur, SMIAGE). Dans le cadre de ce projet, elle a notamment commandé au BRGM une étude hydrogéologique visant à mieux comprendre le fonctionnement de la rivière. Le projet Concert-Eaux OPERA a démarré en octobre 2022 et se clôturera en août 2024.													
	Contenu	Opération N°1	1. Garantir l'approvisionnement en eau des populations en sécurisant les ressources hydriques provenant du champ captant de Porra.											
Opération N°2		2. Garantir l'approvisionnement en eau des populations en identifiant de nouvelles ressources permettant de soulager les pressions sur la nappe de Porra(projet Concert-Eaux OPERA - Roya).												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/25	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Assurer les capacités du champ captant de Porra.	Italie / CARF LITTORAL	En cours	CARF	Entreprises privées	Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'Eau	Pilote						
	N°2	Mener le projet Concert-Eaux OPERA - Roya.	Italie / champ captant de Porra	En cours	CARF	Entreprises privées	Communes de Triora et Mendatica, Université de Gênes, ARPAL, CNRS Côte d'Azur, SMIAGE + Europe qui finance	Pilote						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Investissement	CARF	A définir	A définir en fonction des subventions accordées		A définir en fonction des subventions accordées	
	N°2	Fonctionnement	CARF	199,75 k€	39,95 k€		159,8 k€	
	N°2	Investissement	CARF	588,38 k€	117,68 k€		470,7 k€	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Réalisation de travaux		CARF / Italiens	2021	A récolter	2025	100%
	N°1	Maintien du taux d'eau potable captée depuis Porra par rapport au volume total des eaux captées	Part de l'eau potable provenant du champ captant de Porra	CARF	2019	60%	2029	60 % (les 40 % restant proviennent de la Vésubie).
	N°2	Maintien du nombre de personnes alimentées en eau potable grâce au champ captant de Porra	Nombre de personnes sur la Riviera franco-italo-monégasque alimentées en eau potable depuis Porra	CARF et partenaires du projet	2023	100 000	2024	100000 (dont 60 000 personnes environ sur le territoire de la CARF)
	N°2	Consommation financière du projet EU	€	CARF	2023	0	2024	588,38 k€

Stratégie	Axe 4	Associer l'ensemble de la population et les acteurs économiques pour vivre sur un territoire authentique, préservé, sain, naturel et non pollué.				Orientation N° 16	Informers les habitants et être à l'écoute des initiatives.							
N° / Titre de la fiche-actions	4-16-A	Informers les habitants.												
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		✓ Production d'EnR&R/adaptation réseaux		✓ Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique		✓ Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	La CARF s'affiche comme le principal chef de file de la transition énergétique sur le territoire en jouant le rôle d'animateur et en développant la mise en réseau avec les différents partenaires et acteurs. L'information et la sensibilisation des habitants est un enjeu majeur puisqu'ils ont un rôle primordial à jouer dans la diffusion de l'information et des bonnes pratiques dans les thématiques en lien avec le plan climat air énergie Territorial (mobilité, énergie, sobriété, eau, qualité de l'air...).													
Contenu	Opération N°1	1.Tenir des réunions d'échanges thématiques dans les communes, établir un plan de formation et une stratégie de communication pour les élus et services des communes et de la CARF (réunions d'informations, animations pédagogiques, événements et campagnes multimédia), sur tous les sujets du PCAET (énergie, transport, eau, biodiversité, riques,etc.).												
	Opération N°2	2. Mener régulièrement des actions d'information et de formation à destination des différents publics de la CARF (habitants, entreprises, associations): élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication, réunions d'informations, animations pédagogiques, événements et campagnes mutlimédia sur tous les sujets du PCAET (énergie, eau, biodiversité, etc.).												
	Opération N°3	3. Recenser et communiquer sur les aides à la rénovation énergétique, les matériaux biosourcés et locaux, et les retours d'expériences pour différents cas de rénovation.												
	Opération N°4	4. Définir une stratégie de sensibilisation de la population aux risques naturels.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Tenir des réunions d'échanges.	CARF	En cours de programmation	CARF	Interne	Communes	Chef de file						
	N°2	Mener des actions d'information et de formation.	CARF	En cours de programmation	CARF	Gazelle Communication	Communes, écoles, habitants	Chef de file						
	N°3	Recenser et communiquer sur les aides à la rénovation énergétique.	CARF	A poursuivre	CARF	A définir	Département 06, Communes, Urbanis, ANAH	Partenaire						
	N°4	Définir une stratégie de sensibilisation de la population aux risques naturels	CARF	A programmer	CARF - Service GEMAPI	CARF - Service GEMAPI	SMIAGE, Communes, Département 06	Chef de file						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)		Recettes/financements (k€ - %)	
	N°1	Fonctionnement	CARF	10,2 k€	0		10,2 k€ - 100 % (ADEME)	
	N°2	Fonctionnement	CARF					
	N°3	Fonctionnement	CARF	A définir	A définir		A définir	
	N°4	Fonctionnement	CARF - Service GEMAPI	A définir	A définir		A définir (STEPRIM)	
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)		Objectif (année d'objectif / donnée)	
	N°1	Réunions thématiques	Nombre	CARF	2025	0	2028	A récolter
	N°2	Personnes sensibilisées	Nombre	CARF	2025	0	2028	A récolter
	N°3	Personnes accompagnées	Nombre	A définir	2025	A récolter	2030	A récolter
	N°4	Personnes sensibilisées aux risques naturels	Nombre	CARF	2025	0	2028	A récolter

Stratégie	Axe 4	Associer l'ensemble de la population et les acteurs économiques pour vivre sur un territoire authentique, préservé, sain, naturel et non pollué.					Orientation N° 16	Informers les habitants et être à l'écoute des initiatives.							
N° / Titre de la fiche-actions	4-16-B	Etre à l'écoute des initiatives.													
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		✓ Production d'EnR&R/adaptation réseaux		✓ Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique			✓ Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	La CARF s'affiche comme le principal chef de file de la transition énergétique sur le territoire en jouant le rôle d'animateur et en développant la mise en réseau avec les différents partenaires et acteurs. L'information et la sensibilisation des habitants est un enjeu majeur puisqu'ils ont un rôle primordial à jouer dans la diffusion de l'information et des bonnes pratiques dans les thématiques en lien avec le plan climat air énergie Territorial (mobilité, énergie, sobriété, eau, qualité de l'air...). Afin que les habitants s'approprient pleinement le PCAET, le territoire restera à l'écoute d'initiatives locales pour accompagner leur mise en œuvre quand cela s'avèrera viable et s'appuiera sur les associations locales pour mener des actions pédagogiques. La communication de la CARF veillera à être exemplaire afin de ne pas être une source nouvelle de nuisances, déchets, émissions de GES ou de polluants.														
Contenu	Opération N°1	1. Encourager les initiatives citoyennes : lancement d'appel à idées via une adresse mail dédiée.													
	Opération N°2	2. S'appuyer sur les associations locales pour mener des actions pédagogiques sur les enjeux du changement climatique : proposition de participation à des événements...													
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier						
									2024/2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	N°1	Encourager les initiatives citoyennes.	CARF	A programmer	CARF	A définir	Communes, Conseil de Développement Riviera Française, citoyens.	Accompagnement							
	N°2	S'appuyer sur les associations locales.	CARF	A programmer	CARF	A définir	Communes, Conseil de Développement Riviera Française, associations locales	Accompagnement							
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)							
	N°1	Fonctionnement	CARF	A définir	A définir			A définir							
	N°2	Fonctionnement	CARF	A définir	A définir			A définir							
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)							
	N°1	Propositions d'initiatives citoyennes	Nombre	Conseil de développement Riviera Française	2025	A récolter		2030	A récolter						
	N°1	Initiatives citoyennes accompagnées	Nombre	Conseil de développement Riviera Française	2025	A récolter		2030	A récolter						
	N°2	Actions pédagogiques entreprises	Nombre	Conseil de développement Riviera Française	2025	A récolter		2030	A récolter						

Stratégie	Axe 4	Associer l'ensemble de la population et les acteurs économiques pour vivre sur un territoire authentique, préservé, sain, naturel et non pollué.					Orientation N° 17	Eduquer les enfants.						
N° / Titre de la fiche-actions		4-17-A	Eduquer les enfants en classe primaire.											
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie		✓ Réduction des émissions de GES		✓ Production d'EnR&R/adaptation réseaux		✓ Amélioration de la qualité de l'air (PAQA CARF)		✓ Adaptation au changement climatique		✓ Augmentation de la séquestration du carbone/productions biosourcées			
Cadre et contexte	La CARF s'affiche comme le principal chef de file de la transition énergétique sur le territoire en jouant le rôle d'animateur et en développant la mise en réseau avec les différents partenaires. L'information et la sensibilisation des habitants est un enjeu majeur puisqu'ils ont un rôle primordial à jouer dans la diffusion de l'information et des bonnes pratiques. Il apparaît essentiel aussi d'éduquer les enfants en les impliquant, quand cela est possible, dans la mise en œuvre pour les inciter à agir, dans les écoles, les collèges et au lycée.													
	La communication régulière sur la thème de la prévention et la gestion des déchets est primordiale. Elle est complétée par différentes actions à destination des usagers pour une meilleure prise de conscience de la nécessité de limiter et mieux trier ses déchets.													
	La prise de conscience est aussi plus efficiente en communiquant largement sur les enjeux globaux liés aux changement climatique, la biodiversité, la qualité de l'air, ainsi qu'aux gestes sobres à adopter dans ce cadre dans tous les domaines du quotidien : l'eau, l'énergie....													
Contenu	Opération N°1	1. Poursuivre les animations sur le tri sélectif des déchets, la sobriété énergétique, la biodiversité et le changement climatique.												
	Opération N°2	2. Expérimenter des animations en éducation civique sur les thématiques de la sobriété et sur la nécessité de ne jeter aucun déchet sur la voie publique.												
Modalités de mise en œuvre	Opérations		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateurs	Partenaire(s) principaux	Rôle de la CARF	Calendrier					
									2024/25	2026	2027	2028	2029	2030
	N°1	Poursuivre les animations sur le tri sélectif des déchets.	CARF	Poursuite et développement de cette action mise en œuvre en 2010. Sont déjà assurées : animations auprès des classes de CE2 sur la gestion des déchets et auprès des classes de CM2 sur le tri et le recyclage du verre.	CARF	CARF	Communes, écoles.	Pilote	Sept 2024 : proposer une animations sur les biodéchets et le compostage pour les classes de CM1.	Proposer les 3 animations chaque année scolaire				
	N°2	Expérimenter des animations sur la sobriété.	CARF	A programmer	CARF	A définir	Communes, associations, écoles.	Pilote						
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement/Fonctionnement		Rappel pilotes	Coût (k€)	Autofinancement (k€ - %)			Recettes/financements (k€ - %)						
	N°1	Moyens humains internes	CARF	0	0			0						
	N°2	A définir	CARF	A estimer	A estimer			A estimer						
Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial (année de référence / donnée)			Objectif (année d'objectif / donnée)						
	N°1	Enfants sensibilisés	Nombre	CARF / Ecoles	2025	60 animations / année scolaire		2030	300 animations					
	N°2	Enfants sensibilisés	Nombre	CARF / Ecoles	2025	A définir		2030	A définir					